









































































































Sommaire

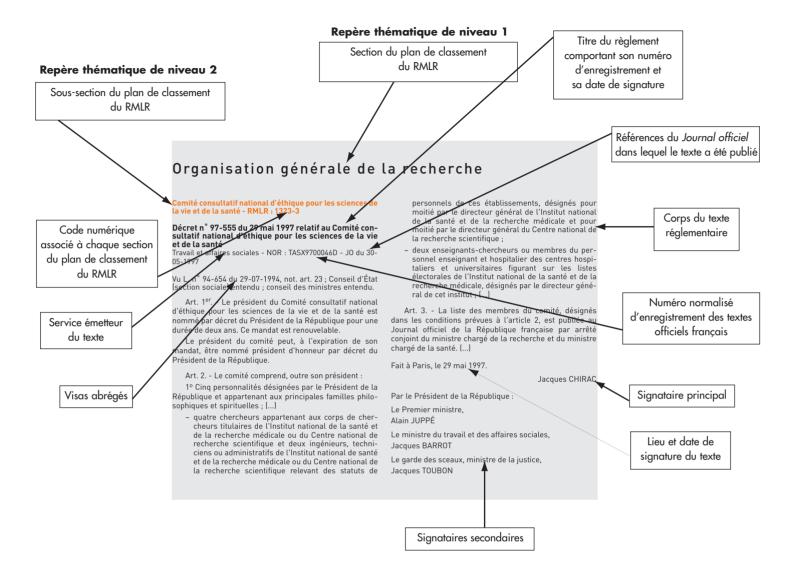
Гех	ctes de portée générale
Org	ganisation générale du CNRS
	tes fondamentaux (RMLR : 21)
	Décret n° 2009-1348 du 29 octobre 2009 modifiant le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique
Stru	ıctures fonctionnelles (RMLR : 245)
	Décision n° 090124DAJ du 14 octobre 2009 portant création du Bureau du CNRS « Brésil » implanté à Rio
Unit	és de recherche (RMLR : 2721)
	Décision n° 090024INP du 6 octobre 2009 portant prorogation de l'UPR n° 10 - Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA)
	Décision n° 090019SING du 6 octobre 2009 modifiant la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 5519)
	Décision n° 090029MPPU du 2 novembre 2009 portant renouvellement de l'UR n° 1 - Unité de recherche SOLEIL
Gro	upements de recherche (RMLR : 2722)
	Décision n° 090014SING du 29 mai 2009 modifiant la décision n° 09A002DSI du 19 février 2009 portant création et renouvellement des GDR (à composantes non exclusivement CNRS)
	Décision n° 090015SING du 29 mai 2009 modifiant la décision n° 09A001DSI du 19 février 2009 portant création et renouvellement des GDR (à composantes exclusivement CNRS) (GDR n° 2340) .
	Décision n° 090020SING du 28 octobre 2009 modifiant la décision n° 06A002DSI du 6 avril 2006 portant création et renouvellement des GDR (à composantes non exclusivement CNRS) (GDR n° 2993)
Re	lations et échanges avec l'extérieur
Gro	upements d'intérêt public (RMLR : 303)
	Avis relatif à une décision portant approbation d'une convention constitutive modificative du groupement d'intérêt public « OST »
Les	s personnels du CNRS
Disp	positions statutaires communes aux corps des EPST (RMLR : 5112)
	Décret n° 2009-1225 du 12 octobre 2009 modifiant le décret n° 2006-1827 du 23 décembre 2006 relatif aux règles du classement d'échelon consécutif à la nomination dans certains corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat
Les	autres catégories de personnel (RMLR : 513)
	Arrêté du 7 octobre 2009 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des professeurs des universités
	Arrêté du 7 octobre 2009 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences
Org	anisation des concours du CNRS (RMLR : 5311-14)
	Décret n° 2009-1313 du 27 octobre 2009 modifiant le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique

Autres indemnités (RMLR : 5312-35).	
Arrêté du 18 septembre 2009 fixant les modalités de fonctionnement de l'instance nationale mentionnée à l'article 8 du décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'excellence scientifique attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche	
Sécurité sociale (RMLR : 5313-1)	
Décret n° 2009-1194 du 7 octobre 2009 révisant et complétant les tableaux de maladies professionnelles annexés au livre IV du code de la sécurité sociale	
Les vacataires (RMLR : 5326)	
Décision n° 090067DRH du 9 octobre 2009 revalorisant les taux horaires fixés par la décision n° 0100490DRH comme suit à compter du 1 ^{er} octobre 2009	
Réglementation missions et changement de résidence - Dispositions communes (RMLR : 551)	
Arrêté du 7 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat	
Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité	
Dons et legs (RMLR : 6333)	
Décision n° 090083DAJ du 13 octobre 2009 acceptant la libéralité consentie par M. Francis PERAN	
Gestion des recettes - Tarifs (RMLR : 6334)	
Décision n° 09A059DR04 du 22 octobre 2009 fixant les tarifs HT des locations et prestations diverses réalisées par l'UMR n° 8607 - Laboratoire de l'accélérateur linéaire	
Décision n° 090017DR12 du 20 octobre 2009 fixant la tarification en euros des examens d'IRM réalisés à l'UMR CNRS n° 6612 - Centre de résonance magnétique biologique et médicale	
Mise en œuvre des marchés publics (RMLR : 6342-2)	
Arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics industriels	
Arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles	
Arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication	
Arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (rectificatif)	
Mise en œuvre des marchés publics - Divers (RMLR : 6342-29)	
Décret n° 2009-1279 du 22 octobre 2009 relatif à la commission consultative des marchés publics .	
Arrêté du 22 octobre 2009 relatif à l'assistance apportée aux collectivités territoriales par la commission consultative des marchés publics pour l'élaboration et la passation de leurs marchés et accords-cadres	
Arrêté du 20 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 16 mars 2009 définissant les domaines mentionnés à l'article 1 ^{er} du décret n° 2009-193 du 18 février 2009 relatif aux modalités d'application de l'article 26 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie pour la passation des marchés publics de haute technologie avec des petites et moyennes entreprises innovantes	
Moyens immobiliers et matériels	
Décret n° 2009-1247 du 16 octobre 2009 relatif à la surface hors œuvre des constructions	

Mesures particulières	17
Concours	17
Avis relatif au calendrier prévisionnel des recrutements pour 2009 et 2010 (complémentaire) (fonction publique de l'Etat, armées et ville de Paris)	17
Accueil en détachement	17
Décision n° 090055DRH du 10 juillet 2009 fixant la liste des personnes retenues en vue de leur accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1 ^{er} septembre 2009	17
Décision n° 090066DRH du 13 octobre 2009 modificative à la décision initiale d'accueil en détachement dans le corps des chercheurs au titre de l'année 2009	18
Comités, conseils et commissions	18
Décision n° 090015SGCN du 16 octobre 2009 relative à la vacance de sièges au sein des conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique	18
Décision n° 090213DR02 du 13 octobre 2009 de nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Paris B	18
Décision n° 090222DR02 du 22 octobre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR CNRS n° 7224 - Physiopathologie des maladies du système nerveux central	19
Décision n° 090221DR02 du 22 octobre 2009 fixant la constitution du conseil de service de la délégation Paris B	20
Décision n° 090046DR06 du 15 juillet 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7569 - Laboratoire environnement et minéralurgie	20
Décision n° 090143DR07 du 29 septembre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein du l'UPS n° 2275 - Centre pour la communication scientifique directe (CCSD), dirigée par M. Angel ALASTUEY	21
Décision n° 090136DR08 du 1 ^{er} octobre 2009 portant composition nominative du comité spécial d'hygiène et sécurité de la délégation Centre-Poitou-Charentes	21
Décision n° 090057DR14 du 2 octobre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMS n° 2859 - Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement	22
Nominations	24
Fin de fonctions	26
Délégations de signature	27
nformations générales	65
Toytos signalós	45

Guide de lecture

des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 Organisation générale de la recherche
- 2 Organisation générale du CNRS
- 3 Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 Questions administratives et juridiques générales
- 5 Les personnels du CNRS
- 6 Régime budgétaire, financier et comptable Fiscalité
- 7 Moyens immobiliers et matériels

Textes de portée générale

Organisation générale du CNRS

Textes fondamentaux - RMLR: 21

Décret n° 2009-1348 du 29 octobre 2009 modifiant le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 01-11-2009, texte n° 6

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021218747&dateTexte=&categorie-Lien=id

Structures fonctionnelles - RMLR: 245

Décision n° 090124DAJ du 14 octobre 2009 portant création du Bureau du CNRS « Brésil » implanté à Rio DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070023DAJ du 10-04-2007 ; proposition du directeur des relations internationales.

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} janvier 2010, le Bureau du CNRS « Brésil » est implanté à Rio.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 octobre 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 090024INP du 6 octobre 2009 portant prorogation de l'UPR n° 10 - Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA)

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 06A011DSI du 20-11-2006; proposition directeur de l'INP.

Art. 1er. - Prorogation

Afin de rejoindre le contrat quadriennal de développement de l'Université de Nice (2012-2015), à compter du 1^{er} janvier 2012, l'UPR n° 10, actuellement rattachée au contrat quadriennal de développement de l'Université de Nice, est prorogée à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 1 an :

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation : 20 - Côte d'Azur Partenaire : Université de Nice

UPR n° 10 – Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et

ses applications (CRHEA)
Sections d'évaluation : 6 et 8

Art. 2. - Direction

M. Jean-Yves DUBOZ, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UPR n° 10 pour la durée fixée à l'article 1er.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 octobre 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 090019SING du 6 octobre 2009 modifiant la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 5519)

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-06-1992 mod.; DEC. n° 06A017DSI du 20-11-2006, not. art. 5; accord partenaires; avis conseil de laboratoire; avis instances compétentes du CoNRS; avis directeur département ST2I

Art. 1er. – A l'article 5 de la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 5519 - Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels (LEGI) sont modifiées comme suit :

- 1. 1. Au lieu de : « directeur : M. Alain CARTELLIER, directeur de recherche » lire : « directeur : M. Christophe BAUDET, professeur » à partir du 1^{er} janvier 2009 pour la durée de l'unité.
- 1. 2. M. Christophe CORRE, professeur, et M. Joël SOMMERIA, directeur de recherche, sont nommés directeurs-adjoints, à partir du 1^{er} janvier 2009 pour la durée de l'unité.
- Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 octobre 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 090029MPPU du 2 novembre 2009 portant renouvellement de l'UR n° 1 - Unité de recherche SOLEIL $_{\mbox{MPPU}}$

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 010013SPHM du 16-11-2001; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod.; avis instances compétentes du CoNRS; avis directeur département MPPU.

Art. 1er. – L'UR n° 1- Unité de recherche SOLEIL, est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 16 novembre 2009 jusqu'au 15 novembre 2013 :

Département scientifique de rattachement : MPPU

Délégation : Ile-de-France Sud

Section d'évaluation : 5 - Matière condensée : organisation et dynamique

Art. 2. – M. Michel van der REST est nommé directeur de l'unité ci-dessus pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 novembre 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Groupements de recherche - RMLR: 2722

Décision n° 090014SING du 29 mai 2009 modifiant la décision n° 09A002DSI du 19 février 2009 portant création et renouvellement des GDR (à composantes non exclusivement CNRS)

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 09A002DSI du 19-02-2009, not. art. 2; avis instances CoNRS; avis directeur département ST2I.

Art. 1er. – A l'article 2 de la décision n° 09A002DSI du 19 février 2009 susvisée, les dispositions relatives au GDR n° 2799 – Micropesanteur fondamentale et appliquée (MFA) sont modifiées, à compter du 1er janvier 2009, comme suit :

- Remplacer : « Délégation Paris B »
- Par : « Délégation Provence et Corse »

Art. 2. – A l'article 2 de la décision n° 09A002DSI du 19 février 2009 susvisée, les dispositions relatives au GDR n° 2864 - Feux de compartiments et végétation. Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte, sont modifiées, à compter du 1er janvier 2009, comme suit :

- Remplacer : « Délégation Centre-Est »
- Par : « Délégation Normandie »

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 mai 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Groupements de recherche - RMLR: 2722

Décision n° 090015SING du 29 mai 2009 modifiant la décision n° 09A001DSI du 19 février 2009 portant création et renouvellement des GDR (à composantes exclusivement CNRS) (GDR n° 2340)

ST2

D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 09A001DSI du 19-02-2009, not. art. 2 ; avis instances compétentes du CoNRS ; avis directeur département ST2I.

Art. 1er. – A l'article 2 de la décision n° 09A001DSI du 19 février 2009 susvisée, les dispositions relatives au GDR n° 2340 - Systèmes d'information géographiques : méthodologie et applications (SIGMA) sont modifiées, à compter du 1er janvier 2009, comme suit :

- 1.1. Les termes : « Délégation Normandie » sont remplacés par les termes : « Délégation Rhône-Auvergne ».
- 1.2. Les termes: « Systèmes d'information géographiques: méthodologie et applications (SIGMA) » sont remplacés par les termes: « Méthodes et applications pour la géomatique et l'information spatiale (MAGIS) ».
- 1.3. Au lieu de: « Directeur: M. Michel MAINGUE-NAUD, professeur; Directrice-adjointe: Mme Christiane WEBER, professeure » lire: « Directeur: M. Thierry JOLIVEAU, professeur; Directeur-adjoint: M. Christophe CLARAMUNT, professeur ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 mai 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Groupements de recherche - RMLR: 2722

Décision n° 090020SING du 28 octobre 2009 modifiant la décision n° 06A002DSI du 6 avril 2006 portant création et renouvellement des GDR (à composantes non exclusivement CNRS) (GDR n° 2993)

ST2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 06A002DSI du 06-04-2006, not. art. 1er; accord partenaires; avis instances compétentes du CoNRS; avis directeur département ST2I.

Art. 1er. - A l'article 1er de la décision n° 06A002DSI du 6 avril 2006 susvisée, les dispositions relatives au GDR n° 2993 - Micro et nano systèmes (MNS), sont modifiées, à compter du 1er juillet 2009, comme suit :

 Remplacer: « Directeur: M. Lionel BUCHAILLOT, directeur de recherche »
 Par: « Directeur: M. Christian BERGAUD, chargé de recherche » – Remplacer : « Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie »

Par : « Délégation Midi-Pyrénées »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 octobre 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Relations et échanges avec l'extérieur

Groupements d'intérêt public - RMLR : 303

Avis relatif à une décision portant approbation d'une convention constitutive modificative du groupement d'intérêt public « OST »

Enseignement supérieur et recherche

J0 du 29-10-2009, texte n° 149

Cet avis est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivant : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021209413&dateTexte=&categorie-Lien=id

Les personnels du CNRS

Dispositions statutaires communes aux corps des EPST - RMLR: 5112

Décret n° 2009-1225 du 12 octobre 2009 modifiant le décret n° 2006-1827 du 23 décembre 2006 relatif aux règles du classement d'échelon consécutif à la nomination dans certains corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat JO du 14-10-2009, texte n° 29

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance. à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021148088&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Les autres catégories de personnel - RMLR : 513

Arrêté du 7 octobre 2009 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des professeurs des universités

Enseignement supérieur et recherche

JO du 16-10-2009, texte n° 24

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021158665&dateTexte=&categorie-Lien=id

Les autres catégories de personnel - RMLR : 513

Arrêté du 7 octobre 2009 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences Enseignement supérieur et recherche

JO du 16-10-2009, texte n° 25

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021158708&dateTexte=&categorie-Lien=id

Organisation des concours du CNRS - RMLR: 5311-14

Décret n° 2009-1313 du 27 octobre 2009 modifiant le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat JO du 29-10-2009, texte n° 22

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021208570&dateTexte=&categorie-Lien=id

Autres indemnités - RMLR: 5312-35

Arrêté du 18 septembre 2009 fixant les modalités de fonctionnement de l'instance nationale mentionnée à l'article 8 du décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'excellence scientifique attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche

Enseignement supérieur et recherche

JO du 10-10-2009, texte n° 17

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021135788&dateTexte=&categorie-Lien=id

Sécurité sociale - RMLR: 5313-1

Décret n° 2009-1194 du 7 octobre 2009 révisant et complétant les tableaux de maladies professionnelles annexés au livre IV du code de la sécurité sociale

Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

JO du 09-10-2009, texte n° 23

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021125493&dateTexte=&categorie-Lien=id

Les vacataires - RMLR : 5326

Décision n° 090067DRH du 9 octobre 2009 revalorisant les taux horaires fixés par la décision n° 0100490DRH comme suit à compter du 1^{er} octobre 2009 DRH

Vu CIR. n° 010001DRH du 20-11-2001; DEC. n° 0100490DRH du 30-11-2001; crédits inscrits en colonne NA du budget (dépenses de personnels sur subvention d'Etat).

Art. 1^{er}. - Les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1^{er} octobre 2009 :

Niveau I :	travaux d'exécution :	8,87 €
Niveau II :	travaux de réalisation :	9,13 €
Niveau III :	travaux d'études techniques :	9,82€
Niveau IV :	travaux d'études et de conception :	10,84€
Niveau V :	travaux scientifiques ou techniques hautement spécialisés :	14,39€

Art. 2. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 octobre 2009.

Pour le directeur général et par délégation : La directrice des Ressources humaines, Christine d'ARGOUGES

Réglementation missions et changement de résidence - Dispositions communes - RMLR : 551

Arrêté du 7 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temperaires des personnels sivils de l'Etat poraires des personnels civils de l'Etat Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de

l'Etat

J0 du 21-10-2009, texte n $^\circ$ 32

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021180111

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Dons et legs - RMLR: 6333

Décision n° 090083DAJ du 13 octobre 2009 acceptant la libéralité consentie par M. Francis PERAN DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; délib. CA CNRS du 29-03-2001 mod.; considérant termes testament authentique du 08-11-1997 de F. PERAN aux termes duquel ce dernier a institué pour légataire universel « l'Institut Villejuif à Paris »; état des forces et des charges de la succession à la date du décès du testateur le 16-12-1997; considérant le jugement du 24-11-2004 rendu par le TGI de Morlaix partageant le legs universel consenti par F. PERAN entre le CNRS pour son Institut de recherche sur le cancer et l'Institut Gustave Roussy confirmé cour d'appel de Rennes arrêt du 13-06-2007.

Art. 1^{er}. – Est acceptée, sous réserve que l'actif soit supérieur au passif, la libéralité consentie par M. Francis PERAN.

Art. 2. – La décision n° 050008DAJ du 31 janvier 2005 [acceptant la libéralité consentie par M. Francis PERAN] est abrogée.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 octobre 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR: 6334

Décision n° 09A059DR04 du 22 octobre 2009 fixant les tarifs HT des locations et prestations diverses réalisées par l'UMR n° 8607 - Laboratoire de l'accélérateur linéaire

DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 070038DAJ et DEC. n° 070040DAJ du 30-03-2007.

Art. 1er. - Les tarifs HT des locations et prestations diverses réalisées par l'UMR n° 8607 - Laboratoire de l'accélérateur linéaire sont fixés selon le barème joint en annexe.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1er octobre 2009.

Art. 3. - Cette décision annule et remplace la décision du 24 septembre 2009.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 octobre 2009.

Pour le directeur général et par délégation : La déléguée régionale Ile-de-France, Michèle SAUMON

Tarifs exercice 2009/2010 Locations et prestations diverses (à compter du 1^{er} octobre 2009)

	PRESTATIONS INTERNES PRESTATIONS EXTERNES				
	CNRS OU UPS				
	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	
Auditorium P. LEHMANN	478,40	400	956,80	800	journée
	239,20	200	478,40	400	1/2 journée
Réalisation audio- visuelle	257,14	215	257,14	215	journée
Panneaux p/posters	119,60	100	119,60	100	forfaitaire
Pause « accueil »	3,59	3,40	3,59	3,40	Café, thé, jus de fruit et viennoiseries (*)
Pause « détente »	2,32	2,20	2,32	2,20	Café, thé, jus de fruit et biscuits (*)
Pause « café »	1,85	1,75	1,85	1,75	Café, thé, jus de fruit (*)
Cafés	1,00	0,95	1,00	0,95	Café, thé

	PRESTATIONS INTERNES		PRESTATION				
	CNRS OU UPS						
	€-TTC	€ - HT	€-TTC	€ - HT			
Personnel de sécurité	101,66	85	101,66	85	Par heure après 19 h		
(*) Rectification néces	(*) Rectification nécessaire suite à la réception des Tarifs CROUS 2009/2010						

	PRESTATIONS	INTERNES	PRESTATIONS EXTERNES		
	CNRS OU	J UPS			
	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	
Salle informatique	191,36	160	191,36	160	journée
	95,68	80	95,68	80	1/2 journée
	·				•
Salles de réunion	143,52	120	143,52	120	journée
	71,76	60	71,76	60	1/2 journée
	·				•
Cafétéria	143,52	120	143,52	120	forfaitaire
Chambres	25,00	25	25,00	25	La nuitée
*) Rectification nécessa	ire suite à la réceptio	n des Tarifs CROUS 20	009/2010		-

	PRESTATIONS		PRESTATION	S EXTERNES	
	CNRS OU UPS				
	€ - TTC	€ - HT	€-TTC	€ - HT	
Copie couleur format A4	0,18	0,15	0,18	0,15	coût x 2 pour un recto/verso
Copie couleur format A3	0,36	0,30	0,36	0,30	coût x 2 pour un recto/verso
Copie N & B format A4	0,05	0,04	0,05	0,04	coût x 2 pour un recto/verso
Copie N & B format A3	0,10	0,08	0,10	0,08	coût x 2 pour un recto/verso
Reliure	1,20	1,00	1,20	1,00	La prestation

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR: 6334

Décision n° 090017DR12 du 20 octobre 2009 fixant la tarification en euros des examens d'IRM réalisés à l'UMR CNRS n° 6612 - Centre de résonance magnétique biologique et médicale
DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 040119DAJ et DEC. n° 040120DAJ du 08-12-2004.

Art. 1er. - La tarification en euros des examens d'IRM réalisés au Centre de résonance magnétique biologique et médicale (UMR CNRS n° 6612) sur les appareils d'IRM à 1,5 T (Avanto) et à 3 T (Verio) est fixée comme suit :

Appareil d'IRM à 1,5 T Avanto						
	Examen sans injection de produit de contraste	Examen avec injection de produit de contraste				
Laboratoires CNRS	571	683				
Hôpitaux publics et militaires	640	752				
Autres laboratoires publics	900	1 011				
Secteur privé	978	1 090				

Appareil d'IRM à 3 T Verio						
		Examen avec injection de produit de contraste				
Laboratoires CNRS	618	729				
Hôpitaux publics et militaires	687	799				
Autres laboratoires publics	946	1 058				
Secteur privé	1 025	1 137				

Les tarifs indiqués sont HT, les prix TTC sont obtenus en appliquant le taux de TVA en vigueur au $1^{\rm er}$ janvier 2009, soit 19,60 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1er janvier 2009.

Art. 3. - La décision n° 090016DR12 du 12 juin 2009 relative au tarif de produits de type 1 est abrogée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 20 octobre 2009.

Pour le directeur général et par délégation : Le délégué régional Provence et Corse, Pierre DOUCELANCE

Mise en œuvre des marchés publics - RMLR : 6342-2

Arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics industriels

Economie, industrie, emploi

JO du 16-10-2009, texte n° 12

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessio-nid=266EEA9C7704656E55DAB0AAC916040D.tpdjo08v_1?cidTexte=JORFTEXT000021158256&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Mise en œuvre des marchés publics - RMLR : 6342-2

Arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles

Economie, industrie, emploi

JO du 16-10-2009, texte n° 13

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessio-nid=266EEA9C7704656E55DAB0AAC916040D.tpdjo08v_1?cidTexte=JORFTEXT000021158419&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Mise en œuvre des marchés publics - RMLR: 6342-2

Arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication

Economie, industrie, emploi

JO du 16-10-2009, texte n° 14

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessio-nid=266EEA9C7704656E55DAB0AAC916040D.tpdjo08v_1?cidTexte=JORFTEXT000021158580&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Mise en œuvre des marchés publics - RMLR : 6342-2

Arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (rectificatif)

Economie, industrie et emploi

JO du 24-10-09, texte n° 37

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021190254

Mise en œuvre des marchés publics - Divers - RMLR: 6342-29

Décret n° 2009-1279 du 22 octobre 2009 relatif à la commission consultative des marchés publics

Economie, industrie et emploi

JO du 24-10-09, texte n° 33

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021190215

Mise en œuvre des marchés publics - Divers - RMLR: 6342-29

Arrêté du 22 octobre 2009 relatif à l'assistance apportée aux collectivités territoriales par la commission consultative des marchés publics pour l'élaboration et la passation de leurs marchés et accords-cadres

Economie, industrie et emploi

JO du 24-10-09, texte n° 35

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=IORFTFXT000021190246

Mise en œuvre des marchés publics - Divers - RMLR: 6342-29

Arrêté du 20 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 16 mars 2009 définissant les domaines mentionnés à l'article 1^{er} du décret n° 2009-193 du 18 février 2009 relatif aux modalités d'application de l'article 26 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie pour la passation des marchés publics de haute technologie avec des petites et moyennes entreprises innovantes

Economie, industrie, emploi

J0 du 29-10-09, texte n° 20

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021208528

Moyens immobiliers et matériels

Immeubles - RMLR: 71

te=JORFTEXT000021163850

Décret n° 2009-1247 du 16 octobre 2009 relatif à la surface hors œuvre des constructions
Ecologie, énergie, développement durable et mer

Jo du 18-10-2009, texte n° 3

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTex-

Mesures particulières

Concours

Avis relatif au calendrier prévisionnel des recrutements pour 2009 et 2010 (complémentaire) (fonction publique de l'Etat, armées et ville de Paris)

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat *J0 du 30-10-2009, texte n° 130*

Cet avis est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021214547&dateTexte=&categorie-Lien=id

Accueil en détachement

Décision n° 090055DRH du 10 juillet 2009 fixant la liste des personnes retenues en vue de leur accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1^{er} septembre 2009

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; avis instances d'évaluation ; demande des intéressés.

Art. 1^{er}. - Sont retenus en vue de leur accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1^{er} septembre 2009, pour une durée d'un an, les fonctionnaires dont les noms suivent :

Département Planète et univers						
Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR	
CORDIER Professeur agrégé	Daniel	CR1	17	UMR n° 6251	RENNES	

Département Sciences humaines et sociales						
Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR	
LOTY MCCN	Laurent	CR1	35	UMR n° 8599	PARIS	
MARCADET IE	Christian	CR1	35	UMR n° 8153	PARIS	
CHASE IR	Michael	CR1	35	UPR n° 76	VILLEJUIF	
LAZARIS IR	Stravos	CR1	32	UMR n° 7044	STRAS- BOURG	

Art. 2. - Sont retenus en vue de leur accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1^{er} septembre 2009, pour une durée de deux ans, les fonctionnaires dont les noms suivent :

Département Sciences humaines et sociales						
Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR	
MILLE IE2	Benoit	CR1	31	UMR n° 7055	NANTER- RE	
KOGEL Professeur agrégé	Judith	CR1	32	UPR n° 841	PARIS	

Art. 3. - Sont retenus en vue du renouvellement de leur accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1^{er} septembre 2009, pour une durée d'un an, les fonctionnaires dont les noms suivent :

Département Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie					
Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
STASSE MCCN	Olivier	CR1	7	UMI n° 3218	TSUKUBA

Département Environnement et développement durable						
Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR	
DEJEAN PU1	Alain	DR1	29	UPS n° 2561	KOUROU	

Département Sciences humaines et sociales					
Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
LE BOT Professeur certifié	Florent	CR2	33	UMR n° 8533	PARIS

Art. 4. - Sont retenus en vue du renouvellement de leur accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2009, pour une durée de deux ans, les fonctionnaires dont les noms suivent :

Département Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie					
Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
CASTELLI MCCE	Eric	CR1	7	UMI n° 2954	HANOI

Département Planète et univers					
Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
DELMAS PUCE	Robert	DRCE	19	UMR n° 8105	ST DENIS

Département Physique nucléaire et physique des particules						
Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR	
MARTINEAU-HUYNH MCCN	Olivier	CR2	3	Bureau du CNRS à Pekin	16	

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 juillet 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Accueil en détachement

Décision n° 090066DRH du 13 octobre 2009 modificative à la décision initiale d'accueil en détachement dans le corps des chercheurs au titre de l'année 2009

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; avis instances d'évaluation ; demande des intéressés ; décision des accueils en détachement en date du 10-07-2009.

Art. 1er. - L'article II de la décision susvisée est modifié comme suit :

Département Sciences humaines et sociales						
La ligne suivante est supprimée						
Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR	
MILLE IE2	Benoit	CR1	31	UMR n° 7055 NANTERRE	05	

Art. 2. - L'article 3 de la décision susvisée est modifié comme suit :

Département Environnement et développement durable					
Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
Au lieu de					
DEJEAN PU1	Alain	DR1	29	UPS n° 2561 KOUROU	01
Lire					
DEJEAN PU1	Alain	DR1	29	UMR n° 8172 KOUROU	01

Art. 3. - Est retenu en vue de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er janvier 2010, pour une durée de deux ans, le fonctionnaire dont le nom suit :

Département Sciences humaines et sociales						
La ligne suivante est ajoutée						
Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR	
MILLE IE2	Benoit	CR1	31	UMR n° 7055 NANTERRE	05	

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 octobre 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090015SGCN du 16 octobre 2009 relative à la vacance de sièges au sein des conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique

SGCN

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; arrêté du 05-01-2006; DEC. n° 020003SGCN du 04-04-

Art. 1er. - Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les conseils scientifiques de département mentionnés cidessous :

- Conseil scientifique du département Planètes et univers
 - 1 siège collège électoral B
- Conseil scientifique du département Sciences humaines et sociales
 - 1 siège collège électoral B
- Conseil scientifique du département Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie 1 siège - collège électoral B
- Art. 2. Lors des prochaines réunions des conseils scientifiques de département, les membres élus des conseils scientifiques de département concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature.
- Art. 3. Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (5 pages maximum), doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat général du Comité national, CNRS, 3 rue Michel Ange, 75016 Paris, avant le 15 décembre 2009 à 18h00.
- Art. 4. La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 octobre 2009.

Pour le directeur général et par délégation : la secrétaire générale du Comité national, Nicole Le GAL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090213DR02 du 13 octobre 2009 de nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Paris B

DR02 – Délégation Paris B

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 090005DRH du 25-01-2009 ; instruction générale n° 030039IGHS du 24-06-2003.

Art. 1er. - Il est créé dans la délégation Paris B un comité spécial d'hygiène et de sécurité (CSHS) chargé d'assister le comité technique paritaire placé auprès du directeur général du CNRS.

Art. 2. – La composition de ce comité est fixée comme suit :

Représentants de l'administration, nommés par la déléguée régionale

Membres titulaires:

- Mme Liliane FLABBÉE, déléguée régionale, présidente ;
- Mme Frédérique MAZE-CORADIN, ingénieure régionale de prévention et de sécurité, délégation Paris B;
- M. Christophe PETIT, directeur de l'UMR n° 7070 - Laboratoire des matériaux mésoscopiques et nanométriques;
- M. Bernard CANTON, ingénieur d'études de l'UMR n° 7585 - Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies;
- Mme Muriel ALTABEF, chargée de recherche de l'UMR n° 7622 - Biologie du développement.

Membres suppléants :

- M. Emmanuel ROQUES, adjoint à la déléguée régionale pour la délégation Paris B;
- Mme Anne CLENET-CHIRON, assistante de prévention et de sécurité, délégation Paris B :
- M. Jean-Maurice MALLET, directeur de recherche de l'UMR n° 7203 - Laboratoire des biomolécules;
- Mme Sylvie ROUSSET, directrice de l'UMR n° 7162 - Matériaux et phénomènes quantiques;
- M. Christian BLEUX, chargé de recherche de l'EAC n° 7059 - Biologie fonctionnelle et adaptative.

Représentants du personnel, nommés par les organisations syndicales représentatives

Pour le SGEN-CFDT

Membres titulaires :

- M. Sahdi SELMANE,
 UMR n° 7164 Astroparticule et cosmologie;
- Mme Catherine ROUAULT,
 UMR n° 7159 Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques.

Membre suppléant :

M. Olivier SANDRE,
 UMR n° 7195 - Physicochimie des électrolytes, colloïdes et sciences analytiques.

Pour la SNTRS-CGT

Membres titulaires :

- M. Edouard BRAY,
 - UMR n° 8541 Régulation de l'expression génétique ;
- M. Laurent BONNET,
 UMR n° 8550 Laboratoire de physique statistique de l'ENS.

Membres suppléants :

 – Mme Lorena KLEIN,
 UMR n° 7045 - Laboratoire de physico-chimie des surfaces; M. Patrick SASSIAT,
 UMR n° 7195 - Physicochimie des électrolytes, colloïdes et sciences analytiques.

Pour SNPTES-UNSA

Membre titulaire :

Mme Christine MOUFLE.

Membre suppléant :

Pas de membre suppléant.

Membres de droit

 Docteur Dominique EVRARD, médecin de prévention animateur régional.

Membres invités permanents

- La responsable du service hygiène et sécurité de l'université Paris VI;
- Le médecin de prévention de l'université Paris VI;
- La responsable du service hygiène et sécurité de l'université Paris VII;
- Le médecin de prévention de l'université Paris VII;
- L'ingénieur d'hygiène et sécurité de l'ENS ;
- Le coordonnateur national de prévention et de sécurité.
- Art. 3. Les membres suppléants peuvent assister aux séances du comité mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.
- Art. 4. Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ayant compétence pour le CNRS sont invités aux réunions du CSHS.
- Art. 5. Le président peut inviter, à titre d'expert, un représentant qualifié de chaque établissement partenaire institutionnel de la délégation Paris B ou toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.
- Art. 6. Le mandat des membres du comité prend effet à compter de la date de signature de la présente décision.
- Art. 7. La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 octobre 2009.

La déléguée régionale Paris B, Liliane FLABBÉE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090222DR02 du 22 octobre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR CNRS n° 7224 - Physiopathologie des maladies du système nerveux central

DR02 - Délégation Paris B

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3. ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR CNRS n° 7224 - Physiopathologie des maladies du système nerveux central.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur-adjoint (sous réserve)
- 9 membres élus :
 - 1 représentant des chercheurs CNRS
 - 1 représentant des chercheurs INSERM
 - 1 représentant des enseignants-chercheurs
 - 1 représentant des chercheurs non-statutaires
 - 2 représentants des doctorants
 - 1 représentant des ITA CNRS
 - 1 représentant des ITA INSERM
 - 1 représentant des IATOS UMPC
- 7 membres nommés (chefs d'équipe + correspondant Hygiène et Sécurité).

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 octobre 2009.

Pour le directeur général et par délégation : La déléguée régionale Paris B

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090221DR02 du 22 octobre 2009 fixant la constitution du conseil de service de la délégation Paris B

DR02 - Délégation Paris B

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; DEC. n° 920368 du 28-10-1992 mod.; DEC. n° 000133DR02 du 30-10-2000 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation Paris B.

Art. 1^{er}. - Le conseil de service de la délégation Paris B est constitué ainsi que suit :

Membres nommés					
Titulaires	Suppléants				
M. Sébastien BOREL	Mme Marie-Noëlle POGER				
Mme Valérie GIVAUDAN	M. Louis AVIGDOR				
M. Dominique LE FUR	Mme Frédérique LAUBENHEIMER				
M. Ludovic HAMON	Mme Frédérique MAZE-CORADIN				

Participent aux réunions du conseil de service en qualité de membres de droit :

- Emmanuel ROQUES, adjoint à la déléguée régionale,
- Denis LAPLANCHE, chargé des affaires générales.

Membres élus	
Titulaires	Suppléants
M. Philippe BARBIER	Mme Nathalie CHARLES
Mme Anne CLENET-CHIRON	Mme Edwige PALLU
Mme Monia DRIDI	Mme Delphine MAUGUERET
Mme Mireille GUILLARD	Mme Claudine BOUTEILLE
Mme Valérie LAKS	Mme Hélène HAAS
M. Pascal LECHÊNE	M. Eric DEVIENNE
M. Julien MOTHIÉ	Mme Anne LEPAGE

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 octobre 2009.

La déléguée régionale Paris B Liliane FLABBÉE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090046DR06 du 15 juillet 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7569 - Laboratoire environnement et minéralurgie DR06 - Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3; D. n° 70-1174 du 17-12-1970; D. du 19-01-2006; DEC. n° 070120DAJ et n° 070121DAJ du 06-09-2007; PV assemblée élisant F. LAURENT président INP de Lorraine et sa réélection le 14-05-2009 président Nancy-Université; projet de convention d'application CNRS/Universités lorraines

Art. 1er. - Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR n° 7569 - Laboratoire environnement minéralurgie comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus ;
- 4 membres nommés.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de laboratoire sont affichés dans les locaux de l'unité

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est identique à celle de l'unité.

Art. 2. - Organisation des élections

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le CNRS, par l'INPL ou par un autre organisme partenaire de l'UMR.
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans Labintel.

Sont éligibles : tout électeur est éligible.

Modalités de scrutin : Scrutin pluri-nominal à deux tours.

Modalités de publicité des résultats : Affichage sur les deux sites et diffusion par mail.

Art. 3. - Fonctionnement

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son président, toute personne participant aux travaux de l'unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance; celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire, inscrite à l'initiative de son président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Le président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

Un règlement intérieur arrête, en tant que de besoin, les autres règles de fonctionnement.

Art. 4. - Publication

La présente co-décision sera affichée dans les locaux de l'UMR et publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandœuvre, le 15 juillet 2009.

Pour le directeur général et par délégation : Le délégué régional Centre-Est, Michel RETOURNA

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090143DR07 du 29 septembre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein du l'UPS n° 2275 - Centre pour la communication scientifique directe (CCSD), dirigée par M. Angel ALASTUEY DR07 - Délégation Rhône-Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 ; DEC. n° 060042DAJ du 24-01-2006 mod. ; DEC. n° 080042SPHM du 21-11-2008.

Art. 1er. - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité : UPS n° 2275 – Centre pour la communication scientifique directe (CCSD), dirigée par M. Angel ALASTUEY.

Art. 2. - Composition

L'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

 les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte; sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non-permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans Labintel.

Tout membre quittant définitivement l'unité cesse de faire partie de ce conseil.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 12 octobre 2009.

Pour le directeur général et par délégation : Le délégué régional Rhône-Auvergne, Bruno ANDRAL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090136DR08 du 1^{er} octobre 2009 portant composition nominative du comité spécial d'hygiène et sécurité de la délégation Centre-Poitou-Charentes

DR08 – Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 04115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 090007DAJ du 15-01-2009.

Art. 1^{er}. - Le comité spécial d'hygiène et sécurité (CSHS) pour la délégation Centre-Poitou-Charentes est composé des membres suivants :

1. Cinq représentants de l'administration

Titulaires

- M. Patrice SOULLIE, délégué régional, président du comité,
- M. Damien MONCOQ, ingénieur régional prévention et sécurité de la délégation Centre-Poitou-Charentes, secrétaire du comité,
- M. Jean-Michel POUVESLE, directeur du Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI – UMR n° 6606),
- Mme Christine CANAFF, ACMO au Laboratoire de catalyse en chimie organique (LACCO – UMR n° 6503),
- Mme Marie-Louise SABOUNGI, directrice du Centre de recherche sur la matière divisée (CRMD – UMR n° 6619).

Suppléants

- M. Fabien DURAND, Conditions extrêmes et matériaux: haute température et irradiation (CEMHTI – UPR n° 3079),
- M. Yves GERVAIS, directeur du laboratoire d'études aérodynamiques (LEA – UMR n° 6609),
- M. Bernard GRATUZE, directeur de l'Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT – UMR n° 5060).

2. Sept représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives

SGEN-CFDT

- M. Jean-Marie PERRIARD, Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM – UPS n° 44).
- M. Christian CHAUVEAU, Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement (ICARE – UPR n° 3021).

Pas de suppléants désignés

SNCS-FSU

 – Mme Martine MONDON, Synthèse et réactivité des substances naturelles (SRSN - UMR n° 6514).

Suppléant :

 M. Patrick SIMON, Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation (CEMHTI – UPR n° 3079).

SNTRS-CGT

- M. Abdelmalek ZIADI, Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM – UPS n° 44),
- M. Denis POUSSARD, Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC – UPR n° 1934).

Suppléants :

- M. Alain DUFOUR, Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM UPS n° 44),
- M. Pascal BADRIGNANS, Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT – UPR n° 841).

SNPTES-UNSA

 M. Carlos DEL CUETO, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM – UMR n° 6223).

Suppléant :

 M. Emmanuel BEAUCHENE, Physiologie moléculaire du transport des sucres chez les végétaux (PHY-MOTS – FRE n° 3091).

SUD-Recherche EPST

 M. Richard WALTER, Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT – UPR n° 841).

Suppléant :

- M. Franck ELIE, Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'espace (LPC2E – UMR n° 6115).
- Art. 2. Sont membres de droit et assistent aux travaux de ce comité avec voix consultative :
 - Mme Christiane DEBARRE, médecin de prévention et animatrice régionale,
 - Mesdames et messieurs les médecins de prévention en région.
- Art. 3. Sont invités permanents et assistent aux travaux de ce comité avec voix consultative :
 - Mme Pascale LETOURNEUX, adjointe au délégué régional,
 - Mme Valérie ROUSTAN-RUMP, coordinatrice nationale de prévention et de sécurité du CNRS.
- Art. 4. Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ayant compétence pour le CNRS sont invités aux réunions du CSHS et assistent aux travaux de ce comité avec voix consultative.

- Art. 5. Les membres suppléants peuvent assister aux séances de ce comité, mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.
- Art. 6. Le président peut inviter, à titre d'expert, un représentant qualifié de chaque établissement avec lequel le CNRS a signé un contrat quadriennal de développement ou toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.
- Art. 7. La durée du mandat des membres du CSHS est fixée à trois (3) ans.
- Art. 8. La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique et prend effet à la date de signature.

Fait à Orléans, le 1er octobre 2009.

Pour le directeur général et par délégation : Le délégué régional Centre-Poitou-Charentes, Patrice SOULLIE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090057DR14 du 2 octobre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMS n° 2859 - Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement

DR14 - Délégation Midi-Pyrénées

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992.

Art. 1er. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMS n° 2859 - Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement.

- Art. 2. Le conseil de laboratoire est composé comme suit :
 - le directeur de l'unité, M. Marc PONTAUD (président)
 - le directeur-adjoint, M. André GRIBKOFF
 - 1 membre désigné : M. Alain BUTET Suppléant : M. Thierry PERRIN

4 membres élus et 4 membres suppléants :

- M. Jean-Claude ETIENNE, titulaire Suppléant : M. Aurélien BOURDON
- M. Jean-François BOURDINOT, titulaire Suppléant : M. Michel CLUZEAU
- M. Rémi CAILLOU, titulaire
 Suppléant : M. Frédéric POUVESLE
- M. Marc LAURENS, titulaire
 Suppléante : Mme Marie-Hélène CLUZEAU

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à deux ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

- Art. 3. Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.
- Art. 4. La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Toulouse, le 2 octobre 2009.

Pour le directeur général et par délégation : La déléguée régionale Midi-Pyrénées, Armelle BARELLI

Nominations

Administration centrale

M. JEAN-PIERRE ROZELOT

DEC. n° 090012MPPU du 06-10-2009 L'article 1^{er} de la décision n° 080047SPHM du 20 février 2009 [portant nomination de M. Jean-Pierre ROUZELOT] reste inchangé.

Du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Jean-Pierre ROZELOT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale 20 - Côte d'Azur. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACPI

MME SANDRINE LORIDAN

DEC_n° 090010ACPL du 15-10-2009 Mme Sandrine LORIDAN, inspectrice du Trésor public, est nommée secrétaire générale de l'Agence comptable principale à compter du 7 septembre 2009.

 ${\sf Sign\'e}: \dot{\sf Pour}\ \mathsf{le}\ \mathsf{directeur}\ \mathsf{g\'en\'eral}\ \mathsf{et}\ \mathsf{par}\ \mathsf{d\'el\'egation}: \mathsf{Alain}\ \mathsf{RESPLANDY-BERNARD},$ secrétaire général

Bureau du CNRS « Brésil »

M. JEAN-PIERRE BRIOT

DEC. n° 090125DAJ du 14-10-2009 M. Jean-Pierre BRIOT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur du Bureau du CNRS « Brésil » implanté à

Rio, pour une période de deux ans, renouvelable une fois, à compter du 1^{er} janvier 2010. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR01 - Délégation Paris A

M. ALAIN LAGARRIGUE

DEC. n° 090267DR01 du 01-07-2009 M. Alain LAGARRIGUE, assistant-ingénieur, est nommé, à compter du 1^{er} juillet 2009, responsable du service technique et logistique de la délégation Paris A en remplacement de M. Gilles CARANDI, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

DR18 - Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie

M. DOMINIQUE GALLOIS

DEC. n° 090009ACPL du 15-10-2009 M. Dominique GALLOIS, inspecteur du Trésor public, est nommé agent comptable secondaire de la délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} novembre 2009. Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

Laboratoires

UMR n° 5650 - Groupe d'étude des semiconducteurs (GES)

M. OLIVIER BRIOT

M. DAVID CASSAGNE

DEC. n° 090019MPPU du 06-10-2009 M. Olivier BRIOT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 5650, à compter du 1er juillet 2009, pour la durée restante du mandat de l'unité, en remplacement de M. Bernard GIL, appelé à d'autres fonctions.

M. David CASSAGNE, professeur d'université, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5650 pour la même période. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

FR n° 2851 - Institut de physique de Montpellier

M. BERNARD GIL

DEC. n° 090023MPPU du 06-10-2009

M. Bernard GIL, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de la FR n° 2851, à compter du 1^{er} juillet 2009, pour la durée restante du mandat de l'unité, en remplacement de M. Jean-Paul LASCARAY, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5025 - Laboratoire de géodynamique des chaînes alnines

M. JEAN-LOUIS MUGNIER

DEC. n° 091329PU du 20-10-2009

M. Jean-Louis MUGNIER, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5025 à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'à la fin du contrat quadriennal en cours, le 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5566 - Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales (LEGOS)

M. Yves du PENHOAT MME CATHERINE JEANDEL M. PHILIPPE MAISONGRANDE

DEC. n° 091336PU du 26-10-2009

A la direction de l'UMR n° 5566 - Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales (LEGOS) sont nom-mées à compter du 1er janvier 2009 et jusqu'à la fin du quadriennal en cours, le 31 décembre 2010, les personnes suivantes :

- Directeur : M. Yves du PENHOAT, directeur de recherche à l'IRD;
- Directrice-adjointe : Mme Catherine JEANDEL, directrice de recherche au CNRS;
- Directeur-adjoint: M. Philippe MAISONGRANDE, ingénieur au CNES.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6118 - Géosciences Rennes

M. JEAN VAN DEN DRIESSCHE

DEC. n° 091335PU du 20-10-2009

M. Jean van den DRIESSCHE, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 6118 à compter du 1^{er} septembre 2009 jusqu'à la fin du quadriennal en cours le 31 décembre 2011

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8111 - Laboratoire d'études des galaxies, étoiles, physique et instrumentation (GEPI)

M. PIERCARLO BONIFACIO

DEC. n° 091352PU du 26-10-2009

M. Piercarlo BONIFACIO, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 8111 - Laboratoire d'études des galaxies, étoiles, physique et instrumentation (GEPI) à compter du 1^{er} septembre 2009 jusqu'à la fin du quadriennal en cours le 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPR n° 10 - Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA)

M. JEAN-YVES DUBOZ

DEC. n° 090024INP 06-10-2009

M. Jean-Yves DUBOZ, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UPR n° 10 pour la durée fixée à l'article 1^{er}. [un an] [...]

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 7575 - Laboratoire d'électrochimie, chimie des interfaces et modélisation pour l'énergie (LECIME)

M. GRÉGORY LEFEVRE

DEC. n° 090033CHIM du 15-10-2009 M. Grégory LEFEVRE, chargé de recherche au CNRS, est nommé sous-directeur de l'UMR n° 7575 pour la période allant du 1er octobre 2009 au 31 décembre 2012. Signé : Gilberte CHAMBAUD, directrice du département Chimie

UMR n° 5263 - Recherches en syntaxe et en sémantique

M. JEAN-FRANÇOIS BONNEFON

DEC. n° 090062SCHS du 16-10-2009 M. Jean-Francois BONNEFON, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 5263, pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Jacques DURAND, démissionnaire. Le nom de l'UMR intitulée « Recherches en syntaxe et en sémantique » - UMR n° 5263 est remplacé par : « Cognition, langues, langage, ergonomie », à compter de la date de signature de la présente décision. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5519 - Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels (LEGI)

M. CHRISTOPHE BAUDET

M. CHRISTOPHE CORRE

M. JOËL SOMMERIA

DEC. n° 090019SING du 06-10-2009

[...]Au lieu de : « directeur : M. Alain CARTELLIER, directeur de recherche » lire: « directeur: M. Christophe BAUDET, professeur » à partir du 1^{er} janvier 2009 pour la durée de l'unité

M. Christophe CORRE, professeur, et M. Joël SOMMERIA, directeur de recherche, sont nommés directeurs-adjoints, à partir du 1er janvier 2009 pour la durée de l'unité.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UMR n° 7116 - Centre de sociologie des organisations (CSO)

MLLE STÉPHANIE DUBOIS

DEC. n° 090218DR01 du 14-09-2009

Mlle Stéphanie DUBOIS, TCN, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7116 du CNRS, à compter du 1^{er} septembre 2009 et jusqu'au 31 décembre 2012.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Stéphanie DUBOIS est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite ci-dessus intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Christine MUSSELIN, directrice de l'UMR n $^\circ$ 7116

UMR n° 6174 - Franche-Comté électronique mécanique thermique et optique - sciences et technologies (FEMTO-ST)

M. JEAN LOUIS RAYNAUD

DEC. n° 0910188DR06 du 08-09-2009

M. Jean Louis RAYNAUD, ingénieur de recherche 1ère classe, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6174, à compter du 1er juillet 2009.

M. Jean Louis RAYNAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean Louis RAY-NAUD est placé directement sous l'autorité du directeur d'uni-

Signé : Michel de LABACHELERIE, directeur de l'UMR n° 6174

UMR n° 7036 - Cristallographie, résonnance magnétique et modélisation

MME SANDRINE MATHIOT

DEC. n° 090194DR06 du 11-09-2009

Mme Sandrine MATHIOT, TCN, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7036, à compter du 1er juillet 2009.

Mme Sandrine MATHIOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Sandrine MATHIOT est placée directement sous l'autorité du directeur

Signé : Claude LECOMTE, directeur de l'UMR n° 7036

UMR n° 7122 - Laboratoire de mathématiques et applications de Metz (LMAM)

M. JEAN-FRANÇOIS COUCHOURON

DEC. n° 090172DR06 du 12-06-2009

M. Jean-François COUCHOURON, maître de conférences est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n $^\circ$ 7122 à compter du 12 juin 2009.

M. Jean-François COUCHOURON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO. M. Jean-Francois COUCHOURON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité

Signé : Moulay-Tahar BENAMEUR, directeur de l'UMR n $^{\circ}$ 7122

UMR n° 7561 - Physiopathologie, pharmacologie et ingénierie articulaires

MME GHISLAINE CAUCHOIS

DEC. n° 090195DR06 du 15-05-2009

Mme Ghislaine CAUCHOIS, TRF UHP, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7561, à compter du 1^{er} janvier 2009. Mme Ghislaine CAUCHOIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Ghislaine CAU-CHOIS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jacques MAGDALOU, directeur de l'UMR n° 7561

UMR n° 7561 - Physiopathologie, pharmacologie et ingénierie articulaires

M. LAURENT GROSSIN

DEC. n° 090196DR06 du 15-05-2009

M. Laurent GROSSIN, CR2 CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7561, à compter du 1er janvier 2009.

M. Laurent GROSSIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Laurent GROSSIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jacques MAGDALOU, directeur de l'UMR n° 7561

UMR n° 7561 - Physiopathologie, pharmacologie et ingénierie articulaires

M. ARNAUD BIANCHI

DEC. n° 090197DR06 du 15-05-2009 M. Arnaud BIANCHI, IR2 CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7561, à compter du 1^{er} janvier 2009.

M. Arnaud BIANCHI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Arnaud BIANCHI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé: Jacques MAGDALOU, directeur de l'UMR n° 7561

UMR n° 5557 - Ecologie microbienne

M. FLORIANT BELLVERT

DEC. n° 090148DR07 du 09-09-2009 M. Floriant BELLVERT, IE, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5557 du CNRS à compter du 1^{er} janvier 2007.

M. Floriant BELLVERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Floriant BELL-VERT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité

Signé : René BALLY, directeur de l'UMR n° 5557

UMR n° 5667 - Reproduction et développement des plantes (RDP)

MME FRÉDÉRIQUE ROZIER

DEC. n° 090147DR07 du 25-09-2009 Mme Frédérique ROZIER, TR, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5667 du CNRS à compter du 1^{er} janvier 2007. Mme Frédérique ROZIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982

aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Frédérique ROZIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jan TRAAS, directeur de l'UMR n $^\circ$ 5667

UMR n° 7501 - Institut de recherche mathématique avancée (IRMA)

M. DANIEL GROSSON

DEC. n° 090120DR10 du 28-09-2009

M. Daniel GROSSON, adjoint technique, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7501.

M. Daniel GROSSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Daniel GROSSON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Date de prise de fonction : 12 juin 2009.

Signé : Tomas DELZAN, directeur de l'UMR n $^{\circ}$ 7501

UMR n° 5254 - Institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement et les matériaux (IPREM)

MME MAUD SAVE

DEC. n° 090025DR15 du 22-06-2009 Mme Maud SAVE, CR1, est nommée à compter du 22 juin 2009, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5254, pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Maud SAVE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Maud SAVE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

En raison de la nature des activités et de l'effectif de l'unité, le directeur - M. Olivier DONARD -, en concertation avec l'ACMO - Mme Maud SAVE -, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à 0,5 jour par semaine. Signé: Olivier DONARD, directeur de l'UMR n° 5254

UMR n° 6026 - Interactions cellulaires et moléculaires (ICM)

M. THIERRY MADIGOU

DEC. n° 090075DR17 du 08-10-2009 M. Thierry MADIGOU, IR2 à 100 %, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6026, à compter du 6 mars 2009.

M. Thierry MADIGOU est nommé pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Thierry MADIGOU exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Thierry MADIGOU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

DR17 - Délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire

M. MICKAËL LE FUR

DEC. n° 090076DR17 du 01-10-2009 M. Mickaël le FUR, assistant-ingénieur à 100 %, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) à la délégation régionale, à compter du 1er octobre 2009. (Lieu de travail : LARMAUR : campus de Beaulieu - Rennes)

M. Mickaël le FUR est nommé pour la durée du mandat du déléqué régional.

M. Mickaël le FUR exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Mickaël le FUR est placé directement sous l'autorité du délégué régional.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays-de-la-Loire

Fin de fonctions

DG

M. JEAN-MICHEL MULLER

DEC. n° 090026SING du 02-10-2009 Il est mis fin, à compter du 21 septembre 2009 aux fonctions de chargé de mission, pour le département « Sciences et Technologies de l'Information et de l'Ingénierie » (ST2I), exercées par M. Jean-Michel MULLER auprès du directeur général.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. SERGE DULUCQ

DEC. n° 0090027SING du 02-10-2009 Il est mis fin, à compter du 21 septembre 2009 aux fonctions de chargé de mission, pour le département « Sciences et Technologies de l'Information et de l'Ingénierie » (ST2I), exercées par M. Serge DULUCQ auprès du directeur général.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UMR n° 7154 - Institut de physique du globe de Paris (IPGP)

MME HÉLÈNE BOUQUEREL

DEC. n° 090223DR02 du 29-03-2009

Il est mis fin, à compter du 1^{er} septembre 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Hélène BOUQUEREL, au sein de l'IPGP.

Signé : Vincent COURTILLOT, directeur de l'UMR n° 7154

DR18 - Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

M. FRÉDÉRIC DELALEU

DEC. n° 090008ACPL du 15-10-2009

M. Frédéric DELALEU, inspecteur du Trésor public, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire, en adjonction de service, de la délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1er novembre 2009.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

Délégations de signature

Administration centrale

DC

MME MARIE-FLORENCE GRENIER-LOUSTALOT

DEC. n° 090123DAJ du 06-10-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'acte authentique susvisé portant sur la résiliation du bail emphytéotique CNRS/Conseil Général pour le bâtiment 4 du campus de Sophia-Antipolis.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME GHISLAINE GIBELLO

DEC. n° 090128DAJ du 13-10-2009

Délégation est donnée à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, la convention relative à la cession par le CNRS au Conseil Général des Pyrénées Orientales, de terrains du four solaire d'ODEILLO (d'une superficie de 12 ares et 48 centiares).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. VLADIMIR MAYER

DEC. n° 090133DAJ du 27-10-2009 Délégation est donnée à M. Vladimir MAYER, directeur du Bureau du CNRS « Russie et nouveaux Etats indépendants » implanté à Moscou, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, à Erevan-Arménie, la convention de LIA Arménie IRMAS entre le CNRS, l'université Claude Bernard de Lyon, l'université de Bourgogne, SCS de la République d'Arménie et l'académie nationale des sciences de la République d'Arménie.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME FLORENCE CHARTIER MME SÉVERINE ROLLET MME MONIQUE MULLIER MME SOPHIE PICHET

DEC. n° 090134DAJ du 30-10-2009

La décision n° 090097DAJ du 30 juillet 2009 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Après l'article 3, il est ajouté un article 4 ainsi rédigé :

« Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CHARTIER, de Mme Séverine ROLLET et de Mme Monique MULLIER, délégation est donnée à Mme Sophie PICHET responsable du service des affaires générales de la délégation régionale Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. »

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ΠG

M. JEAN-EUDES FOUMENTEZE

DEC. n° 090135DAJ du 29-10-2009

M. Jean-Eudes FOUMENTEZE, ingénieur d'études au CNRS, est habilité à représenter le CNRS, invité à comparaître le mardi 17 novembre 2009, au Tribunal de Commerce de Marseille, dans l'affaire « Affaire SARL Sud Provence Services c/ Centre national de la recherche scientifique ».

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques

Délégations

DR11 - Délégation Alpes

M. YOUNIS HERMES

DEC. n° 090130DAJ du 21-10-2009

A l'article 2 de la décision n° 060058DAJ du 1er février 2006 [donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, déléqué régional pour la circonscription Alpes] :

Les termes : « M. Jacques VINCENT, responsable du service des Ressources humaines » sont remplacés par les termes : « Mme Gabrielle INGUSCIO, responsable du service des Ressources humaines ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR16 - Délégation Paris-Michel Ange

MME SANDRINE LORIDAN

DEC. n° 090055DR16 du 20-10-2009

Délégation est donnée à Mme Sandrine LORIDAN, secrétaire générale de l'Agence comptable principale du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'Agence comptable principale (ACP), les actes suivants:

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 \in HT, soit 23 920 \in TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

M. Izo ABRAM M. François BIENENFELD Mme Monika DIETL

DEC. n° 090064DR16 du 04-02-2009

Délégation est donnée à M. Izo ABRAM, directeur des affaires européennes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DAE, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Izo ABRAM, délégation est donnée à M. François BIENENFELD, directeur administratif de la DAE, ainsi qu'à Mme Monika DIETL, directrice du Bureau CNRS à Bruxelles, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR17 - Délégation Bretagne et Pays de la Loire

MME FRANÇOISE GOURMELON

DEC. n° 090119DAJ du 18-09-2009 Mme Françoise GOURMELON, directrice de recherche au CNRS, est nommée aux fonctions de chargée de mission scientifique auprès du délégué régional de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire, à compter du 1^{er} octobre 2009. Pour l'exécution de cette fonction, Mme Françoise GOURME-LON est affectée à la délégation régionale Bretagne- Pays de la Loire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Laboratoires

DR01 - Paris A

UPR n° 34 - Laboratoire d'anthropologie urbaine

M. JEAN-CHARLES DEPAULE MME CLAUDIE PETIT

DEC. n° 090020DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Jean-Charles DEPAULE, directeur de l'unité UPR n° 34, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles DEPAULE, délégation de signature est donnée à Mme Claudie PETIT, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UPR n $^{\circ}$ 34 - Laboratoire d'anthropologie urbaine

MME CLAUDIE PETIT

DEC. n° 090021DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Claudie PETIT, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Charles DEPAULE, directeur de l'unité UPR n° 34

USR n° 3077 - Institut de recherche sur le Maghreb contemporain

M. PIERRE-NOËL DENIEUIL

DEC. n° 090309DR01 du 03-11-2009 Délégation est donnée à M. Pierre-Noël DENIEUIL, directeur de l'USR n° 3077, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

USR n° 3103 - L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils

MME MERCEDES VOLAIT MME ELÉONORE TESTA

DEC. n° 090073DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Mercedes VOLAIT, directrice de l'USR n° 3103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mercedes VOLAIT, délégation de signature est donnée à Mme Eléonore TESTA, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

USR n° 3103 - L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils

MME ELÉONORE TESTA

DEC. n° 090074DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Eléonore TESTA, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Mercedes VOLAIT, directrice de l'USR n° 3103

USR n° 3123 - Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales

M. MARC-ETIENNE LAVERGNE

DEC. n° 090312DR01 du 03-11-2009

Délégation est donnée à M. Marc-Etienne LAVERGNE, directeur de l'USR n° 3123, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

USR n° 3129 - Maison française d'Oxford

M. Luc BOROT

DEC. n° 090070DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Luc BOROT, directeur de l'USR n° 3129, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

USR n° 3130 - Centre franco-allemand de recherches en sciences sociales de Berlin

MME PASCALE LABORIER M. ARNAUD CONTENTIN

DEC. n° 090136DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Pascale LABORIER, directrice de l'USR n° 3130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fivé à l'article 71 du décret n° 2005-

ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale LABO-RIER, délégation de signature est donnée à M. Arnaud CON-TENTIN, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

USR n° 3130 - Centre franco-allemand de recherches en sciences sociales de Berlin

M. ARNAUD CONTENTIN

DEC. n° 090137DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Arnaud CONTENTIN, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

USR n° 3134 - Centre d'études Alexandrines

M. JEAN-YVES EMPEREUR MME FANNY ALLIAUD

DEC. n° 090236DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Yves EMPEREUR, directeur de l'USR n° 3134, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves EMPE-REUR, délégation de signature est donnée à Mme Fanny ALLIAUD, assistante ingénieure, aux fins mentionnées cidessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

USR n° 3135 - Institut français du Proche-Orient

M. François BURGAT Mme Isabelle MERMET-GUYENNET M. Jean-Christophe PEYSSARD

DEC. n° 090246DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. François BURGAT, directeur de l'USR n° 3135, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BURGAT, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MERMET-GUYENNET, ingénieure d'études, et à M. Jean-Christophe PEYSSARD, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-des-

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

USR n° 3136 - Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales

M. MICHEL PERALDI MME LOUBNA MAURADY MME MERYEM KETTANI

DEC. n° 090214DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Michel PERALDI, directeur de l'USR n° 3136, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PERALDI, délégation de signature est donnée à Mme Loubna MAURADY, agent de bureau et à Mme Meryem KETTANI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

USR n° 3136 - Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales

MME LOUBNA MAURADY MME MERYEM KETTANI

DEC. n° 090215DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Loubna MAURADY, agent de bureau, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Loubna MAU-RADY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Meryem KETTANI, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel PERALDI, directeur de l'USR n $^{\circ}$ 3136

USR n° 3139 - Institut français de recherche en Iran

M. PHILIPPE ROCHARD

DEC. n° 090316DR01 du 03-11-2009

Délégation est donnée à M. Philippe ROCHARD, directeur de l'USR n° 3139, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

USR n° 3155 - Institut de recherche sur l'architecture antique

M. RENAUD ROBERT
M. NICOLAS BRESCH
MME MARIE-GENEVIÈVE FROIDEVAUX

DEC. n° 090112DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Renaud ROBERT, directeur de l'USR n° 3155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud ROBERT, délégation de signature est donnée à M. Nicolas BRESCH, ingénieur de recherches et à Mme Marie-Geneviève FROIDE-VAUX, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

USR n $^{\circ}$ 3155 - Institut de recherche sur l'architecture antique

M. NICOLAS BRESCH

MME MARIE-GENEVIÈVE FROIDEVAUX

DEC. n° 090113DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Nicolas BRESCH, ingénieur de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BRESCH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Geneviève FROIDEVAUX, ingénieure d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Renaud ROBERT, directeur de l'USR $\,$ n° 3155

UMR $\,$ n $^{\circ}$ 171 - Laboratoire du centre de recherche et de restauration des musées de France

M. PHILIPPE WALTER MME CHRISTIANE NAFFAH

DEC. n° 090216DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Philippe WALTER et à Mme Christiane NAFFAH, directeurs de l'UMR n° 171, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 7049 - Observatoire sociologique du changement

M. ALAIN CHENU MME MARIE FERRAZZINI

DEC. n° 090191DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Alain CHENU, directeur de l'UMR n° 7049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CHENU, délégation de signature est donnée à Mme Marie FERRAZZINI, chargée d'administration de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 7049 - Observatoire sociologique du changement

MME MARIE FERRAZZINI

DEC. n° 090192DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Marie FERRAZZINI, chargée d'administration de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRSI.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain CHENU, directeur de l'UMR n° 7049

UMR n° 7088 - Dauphine - Recherches en management

MME EDITH GINGLINGER MME BERNADETTE TAYON-SUDANT

DEC. n° 090121DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Edith GINGLINGER, directrice de l'UMR n° 7088, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith GINGLIN-GER, délégation de signature est donnée à Mme Bernadette TAYON-SUDANT, secrétaire d'administration, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 7088 - Dauphine - Recherches en management

MME BERNADETTE TAYON-SUDANT

DEC. n° 090122DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Bernadette TAYON-SUDANT, secrétaire d'administration, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS1

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Edith GINGLINGER, directrice de l'UMR n° 7088

UMR n° 7106 - Centre d'études et de recherches de science administrative

M. JACQUES CHEVALLIER M. MICHEL CHAUVIERE

DEC. n° 090116DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Jacques CHEVALLIER, directeur de l'UMR n° 7106, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques CHEVAL-LIER, délégation de signature est donnée à M. Michel CHAU-VIERE, directeur de recherches, aux fins mentionnées cidessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 7106 - Centre d'études et de recherches de science administrative

M. MICHEL CHAUVIERE

DEC. n° 090117DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Michel CHAUVIERE, directeur de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques CHEVALLIER, directeur de l'UMR n $^{\circ}$ 7106

UMR n° 7116 - Centre de sociologie des organisations

MME CHRISTINE MUSSELIN MME EDITH MARTINE MME DANIÈLE LEON

DEC. n° 090044DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Christine MUSSELIN, directrice de l'UMR n° 7116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine MUS-SELIN, délégation de signature est donnée à Mme Edith MAR-TINE, attachée d'administration de la recherche et à Mme Danièle LEON, technicienne, aux fins mentionnées ci-

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 7116 - Centre de sociologie des organisations

MME EDITH MARTINE MME DANIÈLE LEON

DEC. n° 090045DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Edith MARTINE, attachée d'administration de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS1.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith MARTINE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Danièle LEON, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement

Signé : Christine MUSSELIN, directrice de l'UMR n° 7116

UMR n° 7130 - Laboratoire d'anthropologie sociale

M. PHILIPPE DESCOLA M. DIMITRI KARADIMAS MME PATRICIA RIGOLE

DEC. n° 090005DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Philippe DESCOLA, directeur de l'UMR n° 7130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DESCO-LA, délégation de signature est donnée à M. Dimitri KARADI-MAS, chargé de recherches et à Mme Patricia RIGOLE, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 7130 - Laboratoire d'anthropologie sociale

M. DIMITRI KARADIMAS MME PATRICIA RIGOLE

DEC. n° 090015DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Dimitri KARADIMAS, chargé de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dimitri KARADI-MAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Patricia RIGOLE, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Philippe DESCOLA, directeur de l'UMR n° 7130

UMR n° 7170 - Institut de recherche interdisciplinaire en sociologie, économie, science politique

M. DOMINIQUE DAMAMME

M. THIERRY KIRAT

M. RUFIN ATTINGLI

DEC. n° 090009DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Dominique DAMAMME, directeur de l'UMR n° 7170, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique DAMAMME, délégation de signature est donnée à M. Thierry KIRAT, chargé de recherches et à M. Rufin ATTINGLI, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 7170 - Institut de recherche interdisciplinaire en sociologie, économie, science politique

M. THIERRY KIRAT

M. RUFIN ATTINGLI

DEC. n° 090013DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Thierry KIRAT, chargé de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry KIRAT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Rufin ATTINGLI, assistant-ingénieur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Dominique DAMAMME, directeur de l'UMR n° 7170

UMR n° 7184 - Institut d'histoire du droit

M. GUILLAUME LEYTE

M. PHILIPPE COCATRE ZILGIEN M. OLIVIER DESCAMPS MME CORINNE COHEN COUDAR

DEC. n° 090099DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Guillaume LEYTE, directeur de l'UMR n° 7184, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume LEYTE, délégation de signature est donnée à M. Philippe COCATRE ZILGIEN, professeur des universités, à M. Olivier DESCAMPS, professeur des universités et à Mme Corinne COHEN COUDAR, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 7184 - Institut d'histoire du droit

M. PHILIPPE COCATRE ZILGIEN M. OLIVIER DESCAMPS MME CORINNE COHEN COUDAR

DEC. n° 090100DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Philippe COCATRE ZILGIEN, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe COCATRE ZILGIEN, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à M. Olivier DESCAMPS, professeur des universités. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe COCATRE ZILGIEN et de M. Olivier DESCAMPS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Corinne COHEN COUDAR, assistante-ingénieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guillaume LEYTE, directeur de l'UMR n $^{\circ}$ 7184

UMR n° 7217 - Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris

MME ANNE-MARIE DEVREUX MME RÉGINE BERCOT MME ISABELLE BERTAUX-WIAME M. HERVÉ SERRY

DEC. n° 090075DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie DEVREUX, directrice de l'UMR n° 7217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie DEVREUX, délégation de signature est donnée à Mme Régine BERCOT, professeure des universités, Mme Isabelle BERTAUX-WIAME, chargée de recherches et à M. Hervé SERRY, chargé de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 7217 - Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris

MME RÉGINE BERCOT MME ISABELLE BERTAUX-WIAME M. HERVÉ SERRY

DEC. n° 090076DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Régine BERCOT, professeure des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Régine BER-COT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle BERTAUX-WIAME, chargée de recherches.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Régine BERCOT et de Mme Isabelle BERTAUX-WIAME, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Hervé SERRY, chargé de recherches.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne-Marie DEVREUX, directrice de l'UMR n° 7217

UMR n° 7231 - Propagation des ondes : étude mathématique et simulation

M. PATRICK JOLY

MME ANNE-SOPHIE BONNET-BEN DHIA

DEC. n° 090166DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Patrick JOLY, directeur de l'UMR n° 7231, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick JOLY, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie BON-NET-BEN DHIA, directrice de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 7231 - Propagation des ondes : étude mathématique et simulation

MME ANNE-SOPHIE BONNET-BEN DHIA

DEC. n° 090167DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, directrice de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick JOLY, directeur de l'UMR n° 7231

UMR n° 7528 - Monde iranien et indien M. PHILIP HUYSE MME MARIA SZUPPE MME CHRISTINE RIVIERE

DEC. n° 090081DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Philip HUYSE, directeur de l'UMR n° 7528, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philip HUYSE, délégation de signature est donnée à Mme Maria SZUPPE, chargée de recherches et à Mme Christine RIVIERE, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 7528 - Monde iranien et indien

MME MARIA SZUPPE MME CHRISTINE RIVIERE

DEC. n° 090082DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Maria SZUPPE, chargée de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maria SZUPPE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christine RIVIERE, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Philip HUYSE, directeur de l'UMR n° 7528

UMR n° 7534 - Centre de recherches en mathématiques de la décision

M. ERIC SERE MME ISABELLE BELLIER MME MARIA ESTEBAN M. PIERRE-LOUIS LIONS

DEC. n° 090047DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Eric SERE, directeur de l'UMR n° 7534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte. 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric SERE, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle BELLIER, technicienne, à Mme Maria ESTEBAN, directrice de recherches et à M. Pierre-Louis LIONS, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 7534 - Centre de recherches en mathématiques de la décision

MME ISABELLE BELLIER MME MARIA ESTEBAN M. PIERRE-LOUIS LIONS

DEC. n° 090048DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Isabelle BELLIER, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle BEL-LIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Maria ESTEBAN, directrice de recherches.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle BEL-LIER et de Mme Maria ESTEBAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre-Louis LIONS, professeur des universités.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric SERE, directeur de l'UMR n $^{\circ}$ 7534

UMR n° 8006 - Laboratoire d'ingénierie des matériaux

M. THIERRY BRETHEAU M. GILLES REGNIER

DEC. n° 090132DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Thierry BRETHEAU, directeur de l'UMR n° 8006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BRETHEAU, délégation de signature est donnée à M. Gilles REGNIER, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8006 - Laboratoire d'ingénierie des matériaux

M. GILLES REGNIER

DEC. n° 090133DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Gilles REGNIER, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry BRETHEAU, directeur de l'UMR n $^{\circ}$ 8006

UMR n° 8032 - Etudes turques et ottomanes - Centre d'histoire du domaine turc

MME NATHALIE CLAYER MME CLAUDE VOUILLEMET

DEC. n° 090134DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Nathalie CLAYER, directrice de l'UMR n° 8032, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie CLAYER, délégation de signature est donnée à Mme Claude VOUILLEMET, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n $^{\circ}$ 8032 - Etudes turques et ottomanes - Centre d'histoire du domaine turc

MME CLAUDE VOUILLEMET

DEC. n° 090135DR01 UMR n° 8032 Délégation est donnée à Mme Claude VOUILLEMET, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Nathalie CLAYER, directrice de l'UMR n $^{\circ}$ 8032

UMR n° 8034 - Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux

M. PIERRE BOURETZ M. FRÉDÉRIC GUGELOT

DEC. n° 090089DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Pierre BOURETZ, directeur de l'UMR n° 8034, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BOURETZ, délégation de signature est donnée à M. Frédéric GUGELOT, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR $\rm n^\circ 8034$ - Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux

M. FRÉDÉRIC GUGELOT

DEC. n° 090090DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Frédéric GUGELOT, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Pierre BOURETZ, directeur de l'UMR n $^\circ$ 8034

UMR n° 8053 - Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la caraïbe

M. EMMANUEL JOS M. ALAIN LAGUERRE MME MYRIAM COTTIAS

DEC. n° 090010DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Emmanuel JOS, directeur de l'UMR n° 8053, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel JOS, délégation de signature est donnée à M. Alain LAGUERRE, professeur des universités et à Mme Myriam COTTIAS, directeur de recherches dans la limite du Programme Eurescl, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8053 - Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la caraïbe

M. ALAIN LAGUERRE MME MYRIAM COTTIAS

DEC. n° 090016DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Alain LAGUERRE, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain LAGUERRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Myriam COTTIAS, directrice de recherches dans la limite du Programme Eurescl.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Emmanuel JOS, directeur de l'UMR n° 8053

UMR n° 8061 - Centre de recherches sur la pensée antique : Centre Léon ROBIN

MME BARBARA CASSIN M. JEAN-BAPTISTE GOURINAT

DEC. n° 090091DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Barbara CASSIN, directrice de l'UMR n° 8061, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara CAS-SIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste GOURINAT, directeur de recherches, aux fins mentionnées cidessus

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8061 - Centre de recherches sur la pensée antique : Centre Léon ROBIN

M. JEAN-BAPTISTE GOURINAT

DEC. n° 090092DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Baptiste GOURINAT, directeur de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Barbara CASSIN, directrice de l'UMR n° 8061

UMR n° 8083 - Centre d'études des mondes russes, caucasien et centre-européen

M. ALAIN BLUM MME YADRANKA KRASEVEC MME CLAIRE MOURADIAN MME MARIE-HÉLÈNE MANDRILLON

DEC. n° 090087DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Alain BLUM, directeur de l'UMR n° 8083, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BLUM, délégation de signature est donnée à Mme Yadranka KRASEVEC, technicienne, Mme Claire MOURADIAN, directrice de recherches et Mme Marie-Hélène MANDRILLON, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8083 - Centre d'études des mondes russes, caucasien et centre-européen

MME YADRANKA KRASEVEC MME CLAIRE MOURADIAN MME MARIE-HÉLÈNE MANDRILLON

DEC. n° 090088DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Yadranka KRASEVEC, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yadranka KRA-SEVEC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Claire MOURADIAN, directrice de recherches.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yadranka KRA-SEVEC et de Mme Claire MOURADIAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Hélène MAN-DRILLON, ingénieure d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Alain BLUM, directeur de l'UMR n° 8083

UMR n° 8103 - Unité mixte de recherche en droit comparé

MME HÉLÈNE RUIZ FABRI MME SOPHIE GUY

DEC. n° 090105DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Hélène RUIZ FABRI, directrice de l'UMR n° 8103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène RUIZ FABRI, délégation de signature est donnée à Mme Sophie GUY, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8103 - Unité mixte de recherche en droit comparé

MME SOPHIE GUY

DEC. n° 090106DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Sophie GUY, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hélène RUIZ FABRI, directrice de l'UMR n° 8103

UMR n° 8104 - Institut Cochin M. PIERRE-OLIVIER COURAUD MME HÉLÈNE TOUITOU MME CHRISTINE BARRIOS M. YANIIG PAUCHONT

DEC. n° 090211DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'UMR n° 8104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Olivier COURAUD, délégation de signature est donnée à Mme Hélène TOUITOU, secrétaire d'administration, Mme Christine BAR-RIOS, technicienne et M. Yannig PAUCHONT, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8104 - Institut Cochin Mme Hélène TOUITOU Mme Christine BARRIOS M. Yannig PAUCHONT

DEC. n° 090212DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Hélène TOUITOU, secrétaire d'administration, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène TOUI-TOU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christine BARRIOS, technicienne.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène TOUI-TOU et de Mme Christine BARRIOS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yannig PAUCHONT, technicien.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'UMR n° 8104

UMR n° 8105 - Laboratoire de l'atmosphère et des cyclones

M. ROBERT DELMAS M. MARTIAL BARBLU M. HASSAN BENCHERIF

DEC. n° 090308DR01 du 03-11-2009

Délégation est donnée à M. Robert DELMAS, directeur de l'UMR n° 8105, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert DELMAS, délégation de signature est donnée à M. Martial BARBLU, ingénieur de recherche, M. Hassan BENCHERIF, professeur des universités aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8137 - Centre de recherche sens, éthique, société

MME EDWIGE RUDE-ANTOINE MME DANIÈLE SIROUX M. FABIEN LORET

DEC. n° 090066DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Edwige RUDE-ANTOINE, directrice de l'UMR n° 8137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou ágal au seuil fivé à l'article 7.1 du décret n° 2005.

ment et au fonctionnement de l'unite, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige RUDE-ANTOINE, délégation de signature est donnée à Mme Danièle SIROUX, ingénieure de recherches et à M. Fabien LORET, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8137 - Centre de recherche sens, éthique, société Mme Danièle SIROUX M. FABIEN LORET

DEC. n° 090067DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Danièle SIROUX, ingénieure de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle SIROUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Fabien LORET, assistant-ingénieur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Edwige RUDE-ANTOINE, directrice de l'UMR n $^\circ$ 8137

UMR n° 8136 - Centre de recherche psychotropes, santé mentale, société

M. ALAIN EHRENBERG MME ISABELLE GUILLERME

DEC. n° 090077DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Alain EHRENBERG, directeur de l'UMR n° 8136, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain EHREN-BERG, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle GUILLERME, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8136 - Centre de recherche psychotropes, santé mentale, société

MME ISABELLE GUILLERME

DEC. n° 090078DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Isabelle GUILLERME, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain EHRENBERG, directeur de l'UMR n° 8136

UMR n° 8147 - Cytokines, hématopoïèse et réponse immune

MME MARIA LEITE DE MORAES

DEC. n° 090232DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Michel DY, directeur de l'UMR n° 8147, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DY, délégation de signature est donnée à Mme Maria LEITE de MORAES, directrice de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en carde de légation de la companyation de la comp

cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8147 - Cytokines, hématopoïèse et réponse immune **M**ME **M**ARIA **LEITE DE MORAES**

DEC. n° 090233DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Maria LEITE de MORAES, directrice de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel DY, directeur de l'UMR n° 8147

UMR n° 8152 - Etat, religion et société dans l'Egypte ancienne et en Nubie

MME DOMINIQUE VALBELLE MME CAROLE EVENO

DEC. n° 090185DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Dominique VALBELLE, directrice de l'UMR n° 8152, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-

ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique VAL-BELLE, délégation de signature est donnée à Mme Carole EVENO, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8152 - Etat, religion et société dans l'Egypte ancienne et en Nubie

MME CAROLE EVENO

DEC. n° 090186DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Carole EVENO, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision

n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique VALBELLE, directrice de l'UMR n $^\circ$ 8152

UMR n° 8156 - Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux sciences sociales, politique, santé

M. DIDIER FASSIN M. ALBAN BENSA

DEC. n° 090176DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Didier FASSIN, directeur de l'UMR n° 8156, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier FASSIN, délégation de signature est donnée à M. Alban BENSA, directeur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n $^\circ$ 8156 - Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux sciences sociales, politique, santé

M. ALBAN BENSA

DEC. n° 090177DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Alban BENSA, directeur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Didier FASSIN, directeur de l'UMR n° 8156

UMR n $^{\circ}$ 8158 - Laboratoire psychologie de la perception

M. JOHN KEVIN O'REGAN M. ANDREI GOREA MME JACQUELINE FAGARD M. PASCAL MAMASSIAN

DEC. n° 090180DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. John Kevin O'REGAN, directeur de l'UMR n° 8158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. John Kevin O'REGAN, délégation de signature est donnée à M. Andrei GOREA, directeur de recherches, à Mme Jacqueline FAGARD, chargée de recherches et à M. Pascal MAMASSIAN, directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8158 - Laboratoire psychologie de la perception

M. ANDREI GOREA MME JACQUELINE FAGARD M. PASCAL MAMASSIAN

DEC. n° 090181DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Andrei GOREA, directeur de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Andrei GOREA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Jacqueline FAGARD, chargée de recherches.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Andrei GOREA et de Mme Jacqueline FAGARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pascal MAMASSIAN, directeur de recherches.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : John Kevin O'REGAN, directeur de l'UMR n° 8158

UMR n° 8170 - Le monde Insulindien/Asie du sud-est

M. FRANÇOIS RAILLON MME BÉNÉDICTE BRAC DE LA PERRIERE M. OLIVIER FRIEDEL

DEC. n° 090103DR01 du05-01-2009 Délégation est donnée à M. François RAILLON, directeur de L'UMR n° 8170, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François RAILLON, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte BRAC de la PERRIERE, chargée de recherches et à M. Olivier FRIEDEL, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8170 - Le monde Insulindien/Asie du sud-est **M**me **Bénédicte BRAC** de la **PERRIERE**

MME BÉNÉDICTE BRAC DE LA PERRIERE M. OLIVIER FRIEDEL

DEC. n° 090104DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Bénédicte BRAC de la PERRIE-RE, chargée de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte BRAC de la PERRIERE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Olivier FRIEDEL, ingénieur d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François RAILLON, directeur de l'UMR n° 8170

UMR $\,\mathrm{n}^{\circ}\,8177\,$ - Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain

M. JEAN-FRANÇOIS GOSSIAUX M. MARC ABELES M. DANIEL FABRE M. CLAUDE FISCHLER MME BEATRICE FRAENKEL

DEC. n° 090195DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-François GOSSIAUX, directeur de l'UMR n° 8177, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François GOSSIAUX, délégation de signature est donnée à M. Marc ABELES, directeur de recherches, à M. Daniel FABRE, directeur d'études, à M. Claude FISCHLER, directeur de recherches et à Mme Béatrice FRAENKEL, directrice d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8177 - Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain

M. MARC ABELES
M. DANIEL FABRE
M. CLAUDE FISCHLER
MME BÉATRICE FRAENKEL

DEC. n° 090196DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Marc ABELES, directeur de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc ABELES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Daniel FABRE, directeur d'études.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc ABELES et de M. Daniel FABRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Claude FISCHLER, directeur de recherches.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc ABELES, de M. Daniel FABRE et de M. Claude FISCHLER, directeur de recherches, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Mme Béatrice FRAENKEL, directrice d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François GOSSIAUX, directeur de l'UMR n° 8177

UMR n° 8504 - Géographie-cités

MME LENA SANDERS MME MARTINE LABORDE

DEC. n° 090183DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Lena SANDERS, directrice de l'UMR n° 8504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lena SANDERS, délégation de signature est donnée à Mme Martine LABORDE, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8504 - Géographie-cités

MME MARTINE LABORDE

DEC. n° 090184DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Martine LABORDE, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Lena SANDERS, directrice de l'UMR n $^{\circ}$ 8504

UMR n° 8533 - Institutions et dynamiques historiques de l'économie

M. MICHEL LESCURE M. CLAUDE DIDRY

DEC. n° 090138DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Michel LESCURE, directeur de l'UMR n° 8533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LESCURE, délégation de signature est donnée à M. Claude DIDRY, directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR $\ n^{\circ}\ 8533$ - Institutions et dynamiques historiques de l'économie

M. CLAUDE DIDRY

DEC. n° 090139DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Claude DIDRY, directeur de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Michel LESCURE, directeur de l'UMR n° 8533

responsables des marchés au CNRS].

UMR n° 8554 - Laboratoire des sciences cognitives et de psycholinguistique

M. EMMANUEL DUPOUX MME ANNE CHRISTOPHE MME RADHIA ACHHEB

DEC. n° 090036DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Emmanuel DUPOUX, directeur de l'UMR n° 8554, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel DUPOUX, délégation de signature est donnée à Mme Anne CHRISTOPHE, directrice de recherches, à Mme Radhia ACHHEB, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR $n^{\circ} 8554$ - Laboratoire des sciences cognitives et de psycholinguistique

MME ANNE CHRISTOPHE MME RADHIA ACHHEB

DEC. n° 090037DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Anne CHRISTOPHE, directrice de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne CHRISTO-PHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Radhia ACHHEB, technicienne. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Emmanuel DUPOUX, directeur de l'UMR n° 8554

UMR n° 8557 - Centre d'analyse et de mathématique sociale

M. HENRI BERESTYCKI M. JEAN-PIERRE NADAL M. BRUNO LECLERC

DEC. n° 090006DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Henri BERESTYCKI, directeur de l'UMR n° 8557, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BERESTYC-KI, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre NADAL, directeur de recherches et M. Bruno LECLERC, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8557 - Centre d'analyse et de mathématique sociale

M. JEAN-PIERRE NADAL M. BRUNO LECLERC

DEC. n° 090012DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre NADAL, directeur de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre NADAL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bruno LECLERC, maître de conférences.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Henri BERESTYCKI, directeur de l'UMR n° 8557

UMR n° 8567 - Centre Louis Gernet de recherches comparées sur les sociétés anciennes

M. François de POLIGNAC Mme Anne COLLINE

DEC. n° 090174DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. François de POLIGNAC, directeur de l'UMR n° 8567, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François de POLI-GNAC, délégation de signature est donnée à Mme Anne COL-LINE, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8567 - Centre Louis Gernet de recherches comparées sur les sociétés anciennes

MME ANNE COLLINE

DEC. n° 090175DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Anne COLLINE, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François de POLIGNAC, directeur de l'UMR n° 8567

UMR n° 8568 - Centre international de recherche sur l'environnement et le développement

M. JEAN-CHARLES HOURCADE

M. NACEUR CHAABANE

M. DANIEL THERY

M. Dominique FINON

DEC. n° 090197DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Charles HOURCADE, directeur de l'UMR n° 8568, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles HOURCADE, délégation de signature est donnée à M. Naceur CHAABANE, ingénieur de recherches, à M. Daniel THERY, chargé de recherches et à M. Dominique FINON, directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8568 - Centre international de recherche sur l'environnement et le développement

M. NACEUR CHAABANE M. DANIEL THERY

M. DOMINIQUE FINON

DEC. n° 090198DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Naceur CHAABANE, ingénieur de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Naceur CHAABA-NE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Daniel THERY, chargé de recherches.

En cas d'absence ou d[']empêchement de M. Naceur CHAABA-NE et de M. Daniel THERY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Dominique FINON, directeur de recherches.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Charles HOURCADE, directeur de l'UMR n° 8568

UMR n° 8586 - Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique

M. JEAN-LOUIS CHALEARD
M. JEAN-MARIE THEODAT
M. ALEXANDRE HENRY

DEC. n° 090244DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Louis CHALEARD, directeur de l'UMR n° 8586, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHA-LEARD, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marie THEODAT, maître de conférences et à M. Alexandre HENRY, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8586 - Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique

M. JEAN-MARIE THEODAT
M. ALEXANDRE HENRY

DEC. n° 090245DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Marie THEODAT, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie THEO-DAT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alexandre HENRY, ingénieur d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Louis CHALEARD, directeur de l'UMR n° 8586

UMR n° 8599 - Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des XVIIIème et XVIIIème siècles

M. SYLVAIN MENANT MME FRANÇOISE WAQUET M. GEORGES FORESTIER

DEC. n° 090101DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Sylvain MENANT, directeur de l'UMR n° 8599, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain MENANT, délégation de signature est donnée à Mme Françoise WAQUET, directrice de recherches et à M. Georges FORES-TIER, professeur des universités, aux fins mentionnées cidessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8599 - Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des XVIIIème et XVIIIème siècles

MME FRANÇOISE WAQUET M. GEORGES FORESTIER

DEC. n° 090102DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Françoise WAQUET, directrice de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise WAQUET, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à M. Georges FORESTIER, professeur des universités. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylvain MENANT, directeur de l'UMR n° 8599

UMR n° 8638 - Synthèse et structure de molécules d'intérêt pharmacologique

M. JACQUES ROYER
MME JANICK ARDISSON
M. LAURENT MICOUIN
MME NICOLE MAZURE

DEC. n° 090085DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Jacques ROYER, directeur de l'UMR n° 8638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques ROYER, délégation de signature est donnée à Mme Janick ARDISSON, professeure des universités, à M. Laurent MICOUIN, directeur de recherches et à Mme Nicole MAZURE, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8638 - Synthèse et structure de molécules d'intérêt pharmacologique

MME JANICK ARDISSON
M. LAURENT MICOUIN
MME NICOLE MAZURE

DEC. n° 090086DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Janick ARDISSON, professeure des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Janick ARDIS-SON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Laurent MICOUIN, directeur de recherches.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Janick ARDIS-SON et de M. Laurent MICOUIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nicole MAZURE, technicienne. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Jacques ROYER, directeur de l'UMR n $^\circ$ 8638

UMR n° 9993 - Centre de recherches archéologiques indus - baluchistan - Asie centrale et orientale

M. OLIVIER LECOMTE
M. VALÉRY ZEITOUN
M. GONZAGUE QUIVRON
MME CATHERINE JARRIGE

DEC. n° 090162DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Olivier LECOMTE, directeur de l'UMR n° 9993, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier LECOMTE, délégation de signature est donnée à M. Valéry ZEITOUN, chargé de recherches, à M. Gonzague QUIVRON, ingénieur de recherches et à Mme Catherine JARRIGE, chargée de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 9993 - Centre de recherches archéologiques indus -baluchistan - Asie centrale et orientale

M. VALÉRY ZEITOUN
M. GONZAGUE QUIVRON
MME CATHERINE JARRIGE

DEC. n° 090163DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Valéry ZEITOUN, chargé de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valéry ZEITOUN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gonzague QUIVRON, ingénieur de recherches.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valéry ZEITOUN et de M. Gonzague QUIVRON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine JARRIGE, chargée de recherches.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier LECOMTE, directeur de l'UMR n° 9993

UMI $\ensuremath{\text{n}^{\circ}}$ 2820 - Laboratory for integrated micro mechatronics systems

M. DOMINIQUE COLLARD

DEC. n° 090118DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Dominique COLLARD, directeur de l'UMI n° 2820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMI n° 2842 - Institut CNRS-PAULI

M. NORBERT J. MAUSER

DEC. n° 090314DR01 du 03-11-2009

Délégation est donnée à M. Norbert J. MAUSER, directeur de l'UMI n° 2842, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMI n° 2924 - UMI CNRS-IMPA

M. CÉSAR CAMACHO

DEC. n° 090303DR01 du 03-11-2009

Délégation est donnée à M. César CAMACHO, directeur de l'UMI n° 2924, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMI n° 2954 - Multimédia, informations, communication et applications

M. ERIC CASTELLI

DEC. n° 090305DR01 du 03-11-2009

Délégation est donnée à M. Eric CASTELLI, directeur de l'UMI n° 2954, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMI n° 3022 - EURANDOM **M. Onno BOXMA**

DEC. n° 090302DR01 du 03-11-2009

Délégation est donnée à M. Onno BOXMA, directeur de l'UMI n° 3022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMI n° 3157 - Water, environment and public policy

M. ROBERT VARADY

DEC. n° 090317DR01 du 03-11-2009

Délégation est donnée à M. Robert VARADY, directeur de l'UMI n° 3157, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMI n° 3175 - Laboratoire franco-mexicain d'informatique et d'automatique

M. ROGELIO LOZANO

DEC. n° 090313DR01 du 03-11-2009 Délégation est donnée à M. Rogelio LOZANO, directeur de l'UMI n° 3175, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMI n° 3189 - Environnement, santé, sociétés

M. GILLES BOETSCH MME PAULE SANTANTONIO

DEC. n° 090207DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Gilles BOETSCH, directeur de l'UMI n° 3189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles BOETSCH, délégation de signature est donnée à Mme Paule SANTANTO-NIO, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMI n° 3189 - Environnement, santé, sociétés

MME PAULE SANTANTONIO

DEC. n° 090208DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Paule SANTANTONIO, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de

services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au ${\rm CNRS}].$

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles BOETSCH, directeur de l'UMI n° 3189

UMI n° 3199 - Transitions

MME EMILIENNE BANETH-NOUAILHETAS M. CHRISTOPHE GODDARD

DEC. n° 090056DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Emilienne BANETH-NOUAILHE-TAS, directrice de l'UMI n° 3199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilienne BANETH-NOUAILHETAS, délégation de signature est donnée à M. Christophe GODDARD, chargé de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMI n° 3199 - Transitions M. Christophe GODDARD

DEC. n° 090057DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Christophe GODDARD, chargé de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Emilienne BANETH-NOUAILHETAS, directrice de l'UMI n $^\circ$ 3199

GDR n $^{\circ}$ 720 - Information, signal, images, vision

M. JEAN-PIERRE COCQUEREZ

M. HENRI MAITRE

DEC. n° 090234DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre COCQUEREZ, directeur du GDR n° 720, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre COC-QUEREZ, délégation de signature est donnée à M. Henri MAI-TRE, professeur des universités, aux fins mentionnées cidessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

GDR n° 720 - Information, signal, images, vision

M. HENRI MAITRE

DEC. n° 090235DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Henri MAITRE, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Jean-Pierre COCQUEREZ, directeur du GDR n° 720

GDR n° 3045 - Groupement de recherche en vision

M. PASCAL MAMASSIAN MME FRANÇOISE LEVESQUE

DEC. n° 090188DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Pascal MAMASSIAN, directeur du GDR n° 3045, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal MAMAS-SIAN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise LEVESQUE, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

GDR ${\rm n}^{\circ}$ 3045 - Groupement de recherche en vision

MME FRANÇOISE LEVESQUE

DEC. n° 090189DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Françoise LEVESQUE, assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal MAMASSIAN, directeur du GDR n $^{\circ}$ 3045

FRE n° 3084 - Complex fluids laboratory

M. JEAN-CHRISTOPHE CASTAING

DEC. n° 090304DR01 du 03-11-2009 Délégation est donnée à M. Jean-Christophe CASTAING, directeur de la FRE n° 3084, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du nonrenouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

FRE n° 3210 - Transporteurs mitochondriaux et métabolisme M. Frédéric BOUILLAUD MMF PATRICIA MERALLI

DEC. n° 090049DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Frédéric BOUILLAUD, directeur de la FRE n° 3210, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BOUILLAUD, délégation de signature est donnée à Mme Patricia MERALLI, technicienne, aux fins mentionnées

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

FRE n° 3210 - Transporteurs mitochondriaux et métabolisme MME PATRICIA MERALLI

DEC. n° 090050DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Patricia MERALLI, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric BOUILLAUD, directeur de la FRE n° 3210

FRE n° 3223 - Centre de recherche et de documentation sur l'Amérique latine

MME MARTINE DROULERS

M. BANDUKA DA SILVA

M. BANDUKA DA SILVA
MME MARIA EUGENIA COSIO ZAVALA

DEC. n° 090221DR01 du 05-01-2009 Délégation est donnée à Mme Martine DROULERS, directrice de la FRE n° 3223, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine DROU-LERS, délégation de signature est donnée à M. Banduka da SILVA, assistant-ingénieur et à Mme Maria Eugenia COSIO ZAVALA, professeure des universités, aux fins mentionnées cidessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

FRE n° 3223 - Centre de recherche et de documentation sur l'Amérique latine

M. BANDUKA DA SILVA MME MARIA EUGENIA COSIO ZAVALA

DEC. n° 090222DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Banduka da SILVA, assistantingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Banduka da SILVA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Maria Eugenia COSIO ZAVALA, professeure des universités.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine DROULERS, directrice de la FRE n° 3223

UPS n° 853 - Télescope héliographique pour l'étude du magnétisme et des instabilités solaires

M. BERNARD GELLY

DEC. n° 090213DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Bernard GELLY, directeur de l'UPS n° 853, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UPS n° 2561 - CNRS-Guyane

M. ALAIN PAVE MME CHRISTINE SCHRIVE

DEC. n° 090241DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Alain PAVE, directeur de l'UPS n° 2561, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain PAVE, délégation de signature est donnée à Mme Christine SCHRIVE, ingénieure de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UPS n° 2776 - POUCHET

MME MARTINE DUPEUX MME CHRISTINE LE SUEUR

DEC. n° 090093DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Martine DUPEUX, directrice de l'UPS n° 2776, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine DUPEUX, délégation de signature est donnée à Mme Christine le SUEUR, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées cidessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UPS n° 2776 - POUCHET

MME CHRISTINE LE SUEUR

DEC. n° 090094DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Christine le SUEUR, assistanteingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine DUPEUX, directrice de l'UPS n° 2776

UPS n° 2999 - Réseau Asie, préfiguration de l'Institut des mondes asiatiques

M. JEAN-FRANÇOIS SABOURET MME JEANNE GOFFINET

DEC. n° 090126DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-François SABOURET, directeur de l'UPS n° 2999, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François SABOURET, délégation de signature est donnée à Mme Jeanne GOFFINET, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UPS n° 2999 - Réseau Asie, préfiguration de l'Institut des mondes asiatiques

MME JEANNE GOFFINET

DEC. n° 090127DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Jeanne GOFFINET, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François SABOURET, directeur de l'UPS n $^\circ$ 2999

UPS n° 3188 - UPS Oyapock

MME FRANÇOISE GRENAND MME JOCELYNE CHAGNY

DEC. n° 090060DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Françoise GRENAND, directrice de l'UPS n° 3188, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GRE-NAND, délégation de signature est donnée à Mme Jocelyne CHAGNY, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UPS n° 3188 - UPS Oyapock

MME JOCELYNE CHAGNY

DEC. n° 090061DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Jocelyne CHAGNY, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise GRENAND, directrice de l'UPS n° 3188

UMS n° 2978 - Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement

M. SERGE PLANES MME JOCELYNE BLANC

DEC. n° 090064DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Serge PLANES, directeur de l'UMS n° 2978, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge PLANES, délégation de signature est donnée à Mme Jocelyne BLANC, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

 $\mathsf{FR}\,\mathsf{n}^\circ$ 2559 - Typologie et universaux linguistiques : données et modèles

MME STÉPHANE ROBERT MME NAÏLA LOUISE-ROSE

DEC. n° 090152DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Stéphane ROBERT, directrice de la FR n° 2559, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphane ROBERT, délégation de signature est donnée à Mme Naïla LOUISE-ROSE, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

FR n° 2559 - Typologie et universaux linguistiques : données et modèles

MME NAÏLA LOUISE-ROSE

DEC. n° 090153DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Naïla LOUISE-ROSE, assistanteingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Stéphane ROBERT, directrice de la FR n $^{\circ}$ 2559

FR n° 2609 - Fédération francilienne en mécanique des matériaux

M. SAMUEL FOREST MME HELENA DEVILLERS

DEC. n° 090095DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Samuel FOREST, directeur de la FR n° 2609, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel FOREST, délégation de signature est donnée à Mme Helena DEVILLERS, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

FR n° 2609 - Fédération francilienne en mécanique des matériaux

MME HELENA DEVILLERS

DEC. n° 090096DR01 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Helena DEVILLERS, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Samuel FOREST, directeur de la FR n° 2609

DR02 - Paris B

UMR n $^{\circ}$ 7092 - Laboratoire de physique moléculaire pour l'atmosphère et l'astrophysique

MME MARIE-LISE DUBERNÉT-TUCKEY M. PASCAL JESECK

DEC. n° 090208DR02 du 18-09-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Lise DUBERNET-TUC-KEY à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Lise DUBERNET-TUCKEY, délégation de signature est donnée à M. Pascal JESECK, IR2 aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7092 - Laboratoire de physique moléculaire pour l'atmosphère et l'astrophysique

M. SALEM TACINE

DEC. n° 090008DR02 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Salem TACINE, assistant-ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Lise DUBERNET-TUCKEY, directrice de l'UMR n° 7092

UMR n° 7092 - Laboratoire de physique moléculaire pour l'atmosphère et l'astrophysique

M. PASCAL JESECK

DEC. n° 090209DR02 du 18-09-2009

Délégation est donnée à M. Pascal JESECK, IR2, ingénieur de recherche à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Lise DUBERNET-TUCKEY, directrice de l'UMR n° 7092

UMR n° 7215 - Thérapie des maladies du muscle strié

M. THOMAS VOIT MME SORAYA SANDAL

DEC. n° 090037DR02 du 01-07-2009

Délégation est donnée à M. Thomas VOIT à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 20052. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas VOIT, délégation de signature est donnée à Mme Soraya SANDAL, technicienne de la recherche aux fins mentionnées ci-dessus. Signé: Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7215 - Thérapie des maladies du muscle strié $\mathbf{M}_{\mathbf{ME}}$ SORAYA SANDAL

DEC. n° 090038DR02 du 01-07-2009

Délégation est donnée à Mme Soraya SANDAL, technicienne de la recherche, gestionnaire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070097DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS1

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thomas VOIT, directeur de l'UMR n° 7215

UMR n° 7615 - Physicochimie des polymères et des milieux dispersés

MME ANNIE GILLE-GORGUET

DEC. n° 090211DR02 du 18-09-2009

Délégation est donnée à Mme Annie GILLE-GORGUET, TCN, gestionnaire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2009 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian FRETIGNY, directeur de l'UMR n° 7615

DR04 - Ile-de-France Sud

GDR n° 3262 - Terascale

M. DIRK ZERWAS

DEC. n° 09A053DR04 du 19-06-2009

Délégation est donnée à M. Dirk ZERWAS, directeur du GDR n° 3262, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPS n° 2573 - Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE)

M. NICOLAS PAUWELS

DEC. n° 09A058DR04 du 01-09-2009

Délégation est donnée à M. Nicolas PAUWELS, directeur de l'UPS n° 2573, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7652 - Laboratoire de synthèse organique

M. SAMIR ZARD

M. FABIEN GAGOSZ

DEC. n° 090149DR05 du 22-10-2009 Délégation est donnée à M. Samir ZARD, directeur de l'UMR n° 7652, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des

crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samir ZARD, délégation de signature est donnée à M. Fabien GAGOSZ, CR1, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070137DR05 du 3 septembre 2007 est abrogée. Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional lle-de-France Ouest et Nord

UMR n $^{\circ}$ 7652 - Laboratoire de synthèse organique

M. FABIEN GAGOSZ

DEC. n° 090150DR05 du 23-10-2009 Délégation est donnée à M. Fabien GAGOSZ, CR1, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 050151DR05 du 1^{er} août 2005 est abrogée. Signé : Samir ZARD, directeur de l'UMR n° 7652

UMR n° 8591 - Laboratoire de géographie physique Mme Michelle PENNEC

DEC. n° 090147DR05 du 09-10-2009 En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine KUZUCUOGLU, directrice par intérim de l'UMR n° 8591 ou de M. Franck LAVIGNE, MC, directeur adjoint par intérim, délégation est donnée à Mme Michelle PENNEC, TCS, secrétairegestionnaire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 \in HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8591 - Laboratoire de géographie physique

MME MICHELLE PENNEC

M. FRANCK LAVIGNE

DEC. n° 090146DR05 du 09-10-2009

Délégation est donnée à Mme Michelle PENNEC, TCS, secrétaire-gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine KUZUCU0GLU, directrice de l'UMR n° 8591

DR07 - Rhône-Auvergne

UMR n° 5041 - Laboratoire des matériaux organiques à propriétés spécifiques

M. RÉGIS MERCIER MME NICOLE ALBEROLA MME CATHERINE MARESTIN

DEC. n° 090145DR07 du 09-10-2009

Délégation est donnée à M. Régis MERCIER, directeur de l'UMR n° 5041, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis MERCIER, délégation de signature est donnée à Mme Nicole ALBEROLA, professeure, et à Mme Catherine MARESTIN, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090025DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n $^{\circ}$ 5137 - Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID)

M. PASCAL ANCEL MME ISABELLE SAYN

DEC. n° 090144DR07 du 29-09-2009

Délégation est donnée à M. Pascal ANCEL, directeur de l'UMR n° 5137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ANCEL, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle SAYN, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5206 - TRIANGLE

M. JEAN-CLAUDE ZANCARINI M. PASCAL ALLAIS

DEC. n° 090146DR07 du 20-10-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Claude ZANCARINI, directeur de l'UMR n° 5206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte

Z. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude ZAN-CARINI, délégation de signature est donnée à M. Pascal ALLAIS, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n° 090032DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6610 - Laboratoire de mécanique des solides

M. OLIVIER BONNEAU
M. JEAN BOUYER
M. MICHEL FILLON

DEC. n° 090128DR08 du 03-09-2009

Délégation est donnée à M. Olivier BONNEAU, directeur de l'UMR n° 6610, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BONNEAU, délégation est donnée à M. Jean BOUYER, maître de conférences, à M. Michel FILLON, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 090019DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet à la date de signature. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n $^{\circ}$ 6610 - Laboratoire de mécanique des solides

M. JEAN BOUYER

DEC. n° 090129DR08 du 03-09-2009

Délégation est donnée à M. Jean BOUYER, maître de conférences, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet à la date de signature. Signé : Olivier BONNEAU, directeur de l'UMR n° 6610

DR10 - Alsace

UPR n° 22 - Institut Charles Sadron

M. JEAN-FRANÇOIS LEGRAND M. PHILIPPE MESINI M. PHILIPPE CHOFFEL MME PAULE VANNSON MME KATIA BRUZZONE

DEC. n° 090096DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Jean-François LEGRAND directeur de l'UPR n $^\circ$ 22 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LEGRAND, délégation de signature est donnée à M. Philippe MESINI, CR-CNRS, à M. Philippe CHOFFEL, IE-CNRS, à Mme Paule VANNSON, TCE-CNRS, et à Mme Katia BRUZZONE, TCN-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090015DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UPR n° 2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes

M. PASCAL GENSCHIK
M. SERGE KAUFFMANN

M. PHILIPPE HAEGEL

DEC. n° 090084DR10 du 01-10-2009 Délégation est donnée à M. Pascal GENSCHIK directeur de l'UPR n° 2357, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GENSCHIK, délégation de signature est donnée à M. Serge KAUFFMANN, DR-CNRS ainsi qu'à M. Philippe HAEGEL, IE-CNRS aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090053DR10 du 7 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UPR n° 3212 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives (INCI)

MME MARIE-FRANCE BADER
MME DANIÈLE HAEGEL
MME VALÉRIE SIMONNEAUX
M. RÉMY SCHLICHTER
M. BERNARD POULAIN

DEC. n° 090075DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-France BADER, directrice de l'UPR n° 3212, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BADER, délégation de signature est donnée à Mme Danièle HAEGEL, IR-CNRS, à Mme Valérie SIMONNEAUX, DR-CNRS, à M. Rémy SCHLICHTER, PR-UdS, et à M. Bernard POULAIN,

DR-CNRS aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K $\!\!\!\!\in$ HT.

La décision n° 090003DR10 du 29 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UPR n° 9002 – Architecture et réactivité de l'ARN (IBMC)

M. ERIC WESTHOF M. PATRICK FURRER

DEC. n° 090115DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Eric WESTHOF, directeur de l'UPR n° 9002 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour le sub-délégataire d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric WESTHOF, délégation de signature est donnée à M. Patrick FURRER, IE-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090032DR10 du 1er janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UPR n° 9021 - Immunologie et chimie thérapeutiques (ICT)

MME SYLVIANE MULLER M. JEAN-PAUL BRIAND

DEC. n° 090104DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à Mme Sylviane MULLER directrice de l'UPR n° 9021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour le sub-délégataire d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane MUL-LER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul BRIAND, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090036DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UPR n° 9022 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire (IBMC)

M. JEAN-MARC REICHHART M. CHARLES HETRU MME VALÉRIE WOLF MME CAROLE FEVRIER

DEC. n° 090108DR10 du 01-10-2009 Délégation est donnée M. Jean-Marc REICHHART directeur de l'UPR n° 9022 , à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc REICHHART, délégation de signature est donnée à M. Charles HETRU, DR-CNRS, à Mme Valérie WOLF, secrétaire, ainsi qu'à Mme Carole FEVRIER, TCN aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n $^{\circ}$ 090062DR10 du 31 août 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

USR n° 3227 - Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace

MME CHRISTINE MAILLARD M. RICHARD KLEINSCHMAGER

DEC. n° 090097DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à Mme Christine MAILLARD directrice de l'USR n° 3227 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour le sub-délégataire d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine MAILLARD, délégation de signature est donnée à M. Richard KLEINSCHMAGER, DR adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090017DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7005 - Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection (LSIIT)

M. FABRICE HEITZ

MME DOMINIQUE BECHMANN

DEC. n° 090086DR10 du 01-10-2009 Délégation est donnée à M. Fabrice HEITZ directeur de l'UMR n° 7005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K $\!\!\!\in$ HT à la date de signature de l'acte, et pour la sub-délégataire d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K $\!\!\!\in$ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice HEITZ, délégation de signature est donnée à Mme Dominique BECH-MANN, directrice-adjointe, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090040DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abronée

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires

M. THOMAS EBBESEN MME YVETTE AGNUS

DEC. n° 090081DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Thomas EBBESEN directeur de l'UMR n° 7006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas EBBE-SEN, délégation de signature est donnée à Mme Yvette AGNUS, professeure aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090007DR10 du 29 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7012 - Politique, religion, institutions et sociétés : mutations européennes

M. FRANCIS MESSNER

DEC. n° 090100DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Francis MESSNER, directeur de l'UMR n° 7012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte,

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché.

La décision n° 090042DR10 du $1^{\rm er}$ janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)

M. OLIVIER POURQUIE
M. NORBERT GHYSELINCK
MME KATELL SCHAEFFER
MME PEGGY MATHON

DEC. n° 090072DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Olivier POURQUIE, directeur de l'UMR n° 7104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier POURQUIE, délégation de signature est donnée à M. Norbert GHYSE-LINCK, DR - CNRS, à Mme Katell SCHAEFFER, IR - UDS, et à Mme Peggy MATHON, IE - l'UDS aux fins mentionnées cidessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090018DR10 du $1^{\rm er}$ janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7156 - Génétique moléculaire, génomique et microbiologie (GMGM)

M. SERGE POTIER
M. ROBERT MARTIN
M. JEAN-LUC SOUCIET

DEC. n° 090107DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée M. Serge POTIER directeur de l'UMR n° 7156, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge POTIER, délégation de signature est donnée à M. Robert MARTIN, DR-CNRS, ainsi qu'à M. Jean-Luc SOUCIET, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT. La décision n° 090022DR10 du 1er janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en

cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7163 – Institut d'électronique du solide et des systèmes (InESS)

M. DANIEL MATHIOT MME MARINA URBAN

DEC. n° 090098DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Daniel MATHIOT directeur de l'UMR n° 7163, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K \in HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K \in HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MATHIOT, délégation de signature est donnée à Mme Marina URBAN, AICDD, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090019DR10 du 1er janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7177 - Institut de chimie de Strasbourg

M. MICHEL ROHMER
M. MICHEL PFEFFER
M. JEAN-PIERRE LEPOITTEVIN
MME EVELYNE KLOTZ
MME NADIA BOUAOUINA

DEC. n° 090110DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Michel ROHMER, directeur de l'UMR n° 7177 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ROHMER, délégation de signature est donnée à M. Michel PFEFFER, DR-CNRS, à M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN, professeur-université, à Mme Evelyne KLOTZ, IR-CNRS, et à Mme Nadia BOUAOUI-NA, Al-CNRS aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090030DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7199 - Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives

M. Luc LEBEAU

MME NATHALIE HAMMERSCHMITT

DEC. n° 090094DR10 du 01-10-2009 Délégation est donnée à M. Luc LEBEAU directeur de l'UMR n° 7199 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc LEBEAU, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie HAMMERSCHMITT, Al-CNRS aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090013DR10 du $1^{\rm er}$ janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7200 - Laboratoire d'innovation thérapeutique

M. MARCEL HIBERT MME FRANÇOISE HERTH M. GILBERT SCHLEWER

DEC. n° 090087DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Marcel HIBERT, directeur de l'UMR n° 7200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel HIBERT, délégation de signature est donnée à Mme Françoise HERTH, AI-CNRS, ainsi qu'à M. Gilbert SCHLEWER, DR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090030R10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7213 - Laboratoire de biophotonique et pharmacologie \mathbf{M} . Yves \mathbf{MELY}

MME MARIE-ELISABETH WERNERT

DEC. n° 090099DR10 du 01-10-2009 Délégation est donnée à M. Yves MELY, directeur de l'UMR n° 7213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K \in HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K \in HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves MELY, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Elisabeth WERNERT, Al-CNRS aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090034DR10 du 1er janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abronée

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7501 - Institut de recherche mathématique avancée (IRMA)

M. THOMAS DELZANT MME JOSIANE MOREAU

DEC. n° 090078DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Thomas DELZANT directeur de l'UMR n° 7501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas DELZANT, délégation de signature est donnée à Mme Josiane MOREAU, Al-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090006DR10 du 29 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7509 - Chimie moléculaire

MME FRANÇOISE COLOBERT MME SABINE CHOPPIN

DEC. n° 090077DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à Mme Françoise COLOBERT directrice de l'UMR n° 7509, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise COLOBERT, délégation de signature est donnée à Mme Sabine CHOPPIN, maître de conférences, aux fins mentionnées cidessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090004DR10 du 29 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n $^{\circ}$ 7515 - Laboratoire des matériaux, surfaces et procédés pour la catalyse

M. FRANÇOIS GARIN
MLLE NADIA JEANMAIRE
M. DOMINIQUE BEGIN

DEC. n° 090083DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. François GARIN directeur de l'UMR n° 7515, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. François GARIN, délégation de signature est donnée à MILe Nadia JÉANMAIRE, TCN-CNRS, ainsi qu'à M. Dominique BEGIN, CR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090056DR10 du 10 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n $^{\circ}$ 7517 – Laboratoire d'hydrologie et de géochimie de Strasbourg (LhyGeS)

M. PHILIPPE ACKERER
M. FRANÇOIS CHABAUX

M. Yves ARMANDO

DEC. n° 090073DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Philippe ACKERER, directeur de l'UMR n° 7517, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ACKE-RER, délégation de signature est donnée à M. François CHA-BAUX, directeur-adjoint, et à M. Yves ARMANDO, IE-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090002DR10 du 28 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA)

M. CLAUDE DIEBOLT
M. BERTRAND KOEBEL
M. JEAN-ALAIN HERAUD

DEC. n° 090079DR10 du 01-10-2009 Délégation est donnée à M. Claude DIEBOLT directeur de L'UMR n° 7522, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DIEBOLT, délégation de signature est donnée à M. Bertrand KOEBEL, professeur de sciences économiques, directeur-adjoint du BETA, et à M. Jean-Alain HERAUD professeur de sciences économiques, doyen de la Faculté des sciences économiques et de gestion, directeur du BETA-CEREQ, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.
La décision n° 090063DR10 du 3 septembre 2009 donnant

La décision n° 090063DR10 du 3 septembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n $^{\circ}$ 7550 - Observatoire astronomique de Strasbourg

M. HERVÉ WOZNIAK MME ESTELLE BRUNETTE MME SANDRINE LANGENBACHER

DEC. n° 090117DR10 du 01-10-2009 Délégation est donnée à M. Hervé WOZNIAK, directeur de l'UMR n° 7550 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé WOZNIAK, délégation de signature est donnée à Mme Estelle BRUNETTE, TCS-CNRS, ainsi qu'à Mme Sandrine LANGENBACHER, Al-UdS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090025DR10 du $1^{\rm er}$ janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

GDR n° 2354 - Génolevures 4

M. JEAN-LUC SOUCIET M. SERGE POTIER

DEC. n° 090122DR10 du 01-10-2009 Délégation est donnée à M. Jean-Luc SOUCIET directeur du GDR n° 2354, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT à la date de signature de la commande.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc SOU-CIET, délégation de signature est donnée à M. Serge POTIER, DR-UMR n° 7156, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040152DR10 du 6 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

GDR n° 2909 - Métabolisme de l'arsenic chez les microorganismes

M. PHILIPPE BERTIN MME MARIE-CLAIRE LETT

DEC. n° 090119DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Philippe BERTIN directeur de l'unité GDR n° 2909, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT à la date de signature de la commande

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BERTIN, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claire LETT, professeure - UDS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

GDR n° 2918 - NEUTRINO

M. MARCOS DRACOS

DEC. n° 090121DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Marcos DRACOS directeur de l'unité GDR n° 2918, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT à la date de signature de la commande

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

M. JEAN-LUC GALZI
M. CLAUDE KEDINGER
M. SERGE MYKITA
MME CLAIRE GUTH

DEC. n° 090082DR10 du 01-10-2009 Délégation est donnée à M. Jean-Luc GALZI directeur de la FRE n° 3211, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc GALZI, délégation de signature est donnée à :

M. Claude KEDINGER, DR-adjoint, à M. Serge MYKITA, IR-CNRS, et à Mme Claire GUTH, TCS-CNRS aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

nées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT. La décision n° 090033DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FRE n° 3229 - Cultures et sociétés en Europe

M. PASCAL HINTERMEYER MME CATHY REIBEL

DEC. n° 090089DR10 du 01-10-2009 Délégation est donnée à M. Pascal HINTERMEYER, directeur de la FRE n° 3229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal HINTER-MEYER, délégation de signature est donnée à Mme Cathy REIBEL, Al-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090010R10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FRE n° 3240 - Institut de mécanique des fluides et des solides (IMFS)

M. YVES REMOND M. ROBERT MOSE

DEC. n° 090109DR10 du 01-10-2009 Délégation est donnée M. Yves REMOND directeur de la FRE n° 3240 , à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K \in HT à la date de signature de l'acte, et pour le sub-délégataire d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K \in HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves REMOND, délégation de signature est donnée à M. Robert MOSE, professeur-ENGEES, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n $^\circ$ 090062DR10 du 31 août 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FRE n° 3252 - Département de photochimie générale

M. XAVIER ALLONAS

MME CÉLINE CROUTXE-BARGHORN

DEC. n° 090118DR10 du 01-10-2009 Délégation est donnée à M. Xavier ALLONAS directeur de l'unité FRE n° 3252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K \in HT à la date de signature de l'acte, et pour la sub-délégataire d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K \in HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier ALLONAS, délégation de signature est donnée à Mme Céline CROUTXE-BARGHORN, professeure-Université, aux fins mentionnées cidessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090028DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FRE $\ensuremath{\text{n}}^\circ$ 3253 - Laboratoire de chimie organique et bioorganique

MME CÉLINE TARNUS M. NICOLAS BLANCHARD

DEC. n° 090095DR10 du 01-10-2009 Délégation est donnée à Mme Céline TARNUS, responsable de la FRE n° 3253, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour le sub-délégataire d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline TARNUS, délégation de signature est donnée à M. Nicolas BLANCHARD,

CR – CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K $\!\in$ HT.

La décision n° 090049DR10 du 26 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

IFR n° 37 - Institut fédératif de recherche en neurosciences de Strasbourg

M. PAUL PEVET MME FRÉDÉRIQUE DINHOF

DEC. n° 090106DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée M. Paul PEVET directeur de l'IFR n° 37, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K \in HT à la date de signature de l'acte, et pour le sub-délégataire d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K \in HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul PEVET, délégation de signature est donnée à Mme Frédérique DINHOF, Al-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de $20~\mathrm{K} \oplus \mathrm{HT}$.

La décision n° 090020DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abronée

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UPS n $^{\circ}$ 3156 - Centre de neurochimie

M. PAUL PEVET MME DANIÈLE HAEGEL MME FRÉDÉRIQUE DINHOF

DEC. n° 090105DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée M. Paul PEVET directeur de l'UPS n° 3156, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K $\!\!\!\in$ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K $\!\!\!\in$ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul PEVET, délégation de signature est donnée à Mme Danièle HAEGEL, IRCNRS, ainsi qu'à Mme Frédérique DINHOF, Al-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090036DR10 du 1er janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abronée

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMS n° 830 - Ecole et observatoire des sciences de la terre de Strasbourg (EOST)

M. MICHEL GRANET MME PATRICIA WALTER

DEC. n° 090085DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Michel GRANET directeur de l'UMS n° 830, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel GRANET, délégation de signature est donnée à Mme Patricia WALTER, SAR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT

La décision n° 090026DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMS n° 3286 - Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg

M. Pascal VILLA

DEC. n° 090123DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée M. Pascal VILLA directeur de l'UMS n° 3286, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte.

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FR n° 2229 - Fédération de Recherche de l'ECPM

MME FRANÇOISE ARNAUD MME BERNADETTE GEIN

DEC. n° 090074DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à Mme Françoise ARNAUD directrice de la FR n° 2229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise ARNAUD, délégation de signature est donnée à

Mme Bernadette GEIN [TCN-CNRS] aux fins mentionnées cidessus, dans la limite de 20 K $\!\!\!\!\in$ HT.

La décision n° 090027DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FR n° 3241 - L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles

M. YVES STRICKLER Mme Neonila VYLCOU

DEC. n° 090111DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Yves STRICKLER, directeur de l'unité FR n° 3241 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour la sub-délégataire d'un montant

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves STRICKLER, délégation de signature est donnée à Mme Neonila VYLCOU, administratrice, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090045DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abronée

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

LRC n° 7228 - Institut de sciences des matériaux de Mulhouse (IS2M)

MME CATHIE VIX M. BASSEL HAIDAR

DEC. n° 090113DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à Mme Cathie VIX, directrice du LRC n° 7228, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K \in HT à la date de signature de l'acte, et pour la sub-délégataire d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K \in HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cathie VIX, délégation de signature est donnée à M. Bassel HAIDAR, CR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT

La décision n° 090014DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abronée

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FRC n° 1589 – Institut de biologie moléculaire et cellulaire (IBMC)

M. ERIC WESTHOF M. ALAIN KROL

DEC. n° 090116DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Eric WESTHOF, directeur de la FRC n° 1589 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour le sub-délégataire d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric WESTHOF, délégation de signature est donnée à M. Alain KROL, DR adjoint-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090035DR10 du 1er janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

ERL n° 7230 - Laboratoire image, ville, environnement (LIVE)

MME CHRISTIANE WEBER M. CHRISTOPHE ENAUX

DEC. n° 090114DR10 du 01-10-2009 Délégation est donnée à Mme Christiane WEBER, directrice de l'ERL n° 7230 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-

ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour le sub-délégataire d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane WEBER, délégation de signature est donnée à M. Christophe ENAUX, maître de conférences, aux fins mentionnées cidessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090041DR10 du 1er janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

DR11 - Alpes

UMR n° 5519 - Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels

M. CHRISTOPHE BAUDET
M. CHRISTOPHE CORRE
M. JOËL SOMMERIA
MME PATRICIA ARGENTINO

DEC. n° 090039DR11 du 14-10-2009

Délégation est donnée à M. Christophe BAUDET, directeur de « Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels »,

à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe BAU-DET, délégation de signature est donnée à M. Christophe CORRE, professeur et à M. Joël SOMMERIA, directeur de recherche, nommés directeurs-adjoints, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Patricia ARGENTINO, technicienne de la recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

La décision n° 090006DR11 du 2 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5175 - Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive M. PHILIPPE JARNE MME HÉLÈNE LEMOINE

DEC. n° 090124DR13 du 01-02-2009 M Philippe IARNE DR1 directeur-

Délégation est donnée à M. Philippe JARNE, DR1, directeuradjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe JARNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Hélène LEMOINE, IE1, administratrice d'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Dominique LEBRETON, directeur de l'UMR n° 5175

UMR n° 5650 - Groupe d'étude des semiconducteurs (GES)

M. OLIVIER BRIOT
M. DAVID CASSAGNE
MME DELPHINE SCARANO

DEC. n° 090138DR13 du 01-07-2009 Délégation est donnée à M. Olivier BRIOT, directeur de l'UMR n° 5650, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BRIOT, délégation de signature est donnée à M. David CASSAGNE,

PR2, et à Mme Delphine SCARANO, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090134DR13 du 1er septembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléquée régionale Languedoc-Roussillon

DR14 - Midi-Pyrénées

UPR n° 8241 - Laboratoire de chimie de coordination

M. Bruno CHAUDRET
M. DENIS NEIBECKER
MME PATRICIA FOUQUEREAU

DEC. n° 090052DR14 du 23-09-2009

Délégation est donnée à M. Bruno CHAUDRET, directeur de l'UPR n° 8241, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CHAUDRET, délégation de signature est donnée à M. Denis NEIBECKER, DR2, et à Mme Patricia FOUQUEREAU, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070026DR14 du 12 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 5 octobre 2009. Signé : Armelle BARELLI, déléquée régionale Midi-Pyrénées

UPR n $^{\circ}$ 8241 - Laboratoire de chimie de coordination

M. DENIS NEIBECKER MME PATRICIA FOUQUEREAU

DEC. n° 090053DR14 du 23-09-2009

Délégation est donnée à M. Denis NEIBECKER, DR2, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis NEIBEC-KER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Patricia FOUQUEREAU, AI, assistante en gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 5 octobre 2009. Signé : Bruno CHAUDRET, directeur de l'UPR n° 8241

DR16 - Paris Michel-Ange

UMR n° 7575 - Laboratoire d'électrochimie, chimie des interfaces et modélisation pour l'énergie

M. MICHEL CASSIR
M. GRÉGORY LEFEVRE
MME ELISABETH BROCHET

DEC. n° 090065DR16 du 20-10-2009

Délégation est donnée M. Michel CASSIR, directeur de l'UMR n° 7575 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre modifié (soit 133 000 € HT), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CASSIR, délégation de signature est donnée à M. Grégory LEFEVRE, adjoint au directeur et à Mme Elisabeth BROCHET, administratrice de l'UMR n° 7575 aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6554 - Littoral, environnement, télédétection, géomatique

M. MARC ROBIN
M. LOUIS BRIGAND
M. DANIEL DELAHAYE
M. DENIS MERCIER
MME LAURENCE HUBERT-MOY

MME MARIE-FRANCE MONNERAIS

DEC. n° 090071DR17 du 08-10-2009

Délégation est donnée à M. Marc ROBIN, directeur de l'UMR n° 6554, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc ROBIN, délégation de signature est donnée à M. Louis BRIGAND, professeur, à M. Daniel DELAHAYE, professeur, à M. Denis MERCIER, maître de conférences, à Mme Laurence HUBERT-MOY, professeure, et à Mme Marie-France MONNERAIS, attachée principale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6554 - Littoral, environnement, télédétection, géomatique

M. Louis BRIGAND
M. DANIEL DELAHAYE
M. DENIS MERCIER
MME LAURENCE HUBERT-MOY
MME MARIE-FRANCE MONNERAIS

DEC. n° 090072DR17 du 19-10-2009

Délégation est donnée à M. Louis BRIGAND, professeur, à M. Daniel DELAHAYE, professeur, à M. Denis MERCIER, maître de conférences, à Mme Laurence HUBERT-MOY, professeure, et à Mme Marie-France MONNERAIS, attachée principale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRSI.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Marc ROBIN, directeur de l'UMR n° 6554

GDR n° 2663 - Les risques liés au climat

MME MARIE-FRANCE MONNERAIS

DEC. n° 090069DR17 du 13-10-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-France MONNERAIS, Apaenes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier PLANCHON, directeur du GDR n° 2663

FR n° 2116 - CAREN

M. PHILIPPE DAVY
M. PHILIPPE VANDENKOORNHUYSE
MME NADINE FOUILLE

DEC. n° 090073DR17 du 08-10-2009

Délégation est donnée à M. Philippe DAVY, directeur de la FR n° 2116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DAVY, délégation de signature est donnée à M. Philippe VANDEN-KOORNHUYSE, professeur et à Mme Nadine FOUILLE, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FR n° 2116 - Centre armoricain de recherche en environnement

M. PHILIPPE VANDENKOORNHUYSE MME NADINE FOUILLE

DEC. n° 090074DR17 du 15-10-2009 Délégation est donnée à M. Philippe VANDENKOORNHUYSE, professeur et à Mme Nadine FOUILLE, assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe DAVY, directeur de la FR n° 2116

Informations générales

Textes signalés

Ministère de la justice et des libertés

Arrêté du 25 septembre 2009 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2008 relatif à l'expérimentation de l'introduction et de la communication des requêtes et mémoires et de la notification des décisions par voie électronique devant les tribunaux administratifs de Cergy-Pontoise, Melun, Paris et Versailles et les cours administratives d'appel de Paris et Versailles

JO du 06-10-2009, texte n° 4

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021113625&dateTexte=&categorie-lien=id

Décret n° 2009-1257 du 19 octobre 2009 portant publication du protocole de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil portant création d'un forum francobrésilien de l'enseignement supérieur et de la recherche, signé à Brasilia le 25 mai 2006 (le présent protocole est entré en vigueur le 16 septembre 2009)

JO du 21-10-2009, texte n° 16

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021179968&dateTexte=&categorie-Lien=id

Ministère des affaires étrangères et européennes

Arrêté du 30 septembre 2009 portant classement des établissements d'enseignement français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

JO du 09-10-2009, texte n° 15

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021125444&dateTexte=&categorie-Lien=id

Décret n° 2009-1200 du 8 octobre 2009 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay sur l'emploi salarié des personnes à charge des membres des missions officielles, signé à Montevideo le 9 octobre 2007 (le présent accord est entré en vigueur le 1er septembre 2009)

JO du 10-10-2009, texte n° 10

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021135721&dateTexte=&categorie-lien=id

Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Décret n° 2009-1211 du 9 octobre 2009 relatif à la prime de fonctions et de résultats des chefs de service, des directeurs adjoints, des sous-directeurs, des experts de haut niveau et des directeurs de projet

JO du 11-10-2009, texte n° 13

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021136403&dateTexte=&categorie-lien=id

Arrêté du 9 octobre 2009 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs, experts de haut niveau et directeurs de projet

JO du 11-10-2009, texte n° 14

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021136418&dateTexte=&categorie-Lien=id

Arrêté du 9 octobre 2009 portant extension de la prime de fonctions et de résultats au corps des administrateurs civils et fixant les montants de référence de cette prime

JO du 11-10-2009, texte n $^\circ$ 15

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021136427&dateTexte=&categorie-Lien=id

Arrêté du 9 octobre 2009 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables au corps des secrétaires administratifs

JO du 11-10-2009, texte n° 16

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021136436&dateTexte=&categorie-Lien=id

Décret n° 2009-1225 du 12 octobre 2009 modifiant le décret n° 2006-1827 du 23 décembre 2006 relatif aux règles du classement d'échelon consécutif à la nomination dans certains corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat

JO du 14-10-2009, texte n° 29

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021148088&dateTexte=&categorie-lien=id

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 28 octobre 2009 relatif au dossier prévu à l'article R. 611-13 du code de la propriété intellectuelle et à l'article 3 du décret n° 2009-645 du 9 juin 2009 relatif à la gestion de la propriété industrielle des résultats issus de travaux de recherche réalisés par des fonctionnaires ou des agents publics

JO du 01-11-2009, texte n° 7

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021218828&dateTexte=&categorie-Lien=id

CNRS

Avenant à la convention d'application entre le CNRS et l'Université Bordeaux 4 du contrat quadriennal de développement, années 2007 - 2010

CON. n° 090026DPA du 15-10-2009

UMR n° 5113 - Groupe de recherche en analyse et politiques économiques (GREThA)

Partenaires : CNRS / Université de Bordeaux 4

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1er. - A compter du 1er janvier 2009, M. Yannick LUNG, professeur des Universités, est nommé directeur de l'UMR n° 5113 - Groupe de recherche en analyse et politiques économiques (GREThA), jusqu'au terme de la convention d'application du contrat quadriennal de développement en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre de la convention d'application en cours et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris. le 15 octobre 2009.

Le directeur délégué pour le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, Bernard LAURIN Avenant à la convention d'application entre le CNRS et l'Université polytechnique de Grenoble du contrat quadriennal de développement, année 2007 – 2010

CON. n° 090027DPA du 19-10-2009

UMR n° 5521 - Sols, solides, structures - risques (3S-R) Partenaires : CNRS/Institut polytechnique de Grenoble Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1er. - A compter du 1er janvier 2009, M. Jacques DESRUES, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 5521, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours

A compter du $1^{\rm er}$ janvier 2009, M. Pascal VILLARD, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5521, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre de la convention en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 octobre 2009.

Le directeur délégué pour le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, Bernard LAURIN

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES - DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 – télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE - DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 - téléphone : 03 88 10 63 01 - télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN - DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 – télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE - DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex - téléphone : 02 99 28 68 68 - télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES - DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00 télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR - DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22 télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST - DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex - téléphone : 01 56 70 76 00 - télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD - DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex - téléphone : 01 45 07 50 50 - télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD - DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex - téléphone : 01 69 82 30 30 - télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON - DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 - téléphone : 04 67 61 34 34 - télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES - DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00 télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST - DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00 télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE - DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canonniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00 télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE - DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 - téléphone : 02 31 43 45 00 - télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B - DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS - téléphone : 01 42 34 94 00 - télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE - DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 - téléphone : 01 44 96 40 00 - télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE ET CORSE - DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 - téléphone : 04 91 16 40 00 - télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE - DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00 télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS Centre national de la recherche scientifique 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

DIRECTEUR DE PUBLICATION M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M^{me} Isabelle DE ANGELIS
M^{me} Françoise BALESTIE
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Pascale DIENG
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION M^{lle} Valeria MEDINA AMBIADO M^{lle} Anaïs TEYSSEYRE

CONTACT PAR COURRIER Bulletin officiel du CNRS CNRS-DSI BP 21902 31319 LABÈGE CEDEX

CONTACT PAR MÉL buloff@dsi.cnrs.fr Pour consulter le BO et ses archives: http://www.dsi.cnrs.fr/bo

Dépôt légal à parution Impression: BIALEC (Nancy) D.P. n° 72556 - 12-2009

ISSN 1148-4853













































































































dépasser les frontières